Cent-neuv e année. — LIBERTÉ ET PATRIE — N° 205. — Vendredi 31 août 1906.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Rue Pépinet, 3.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent
du 1er ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse.....	Fr. 20 —	10 50	5 50
Union postale....	» 36 —	18 50	9 50

Prix du numéro : **10** centimes.

Gazette de Lausanne
ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES
Agence de publicité
HAASENSTEIN & VOGLER
LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier,
Delémont, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne,
Lugano, Coire
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse....	25 centimes	la ligne ou son espace (corps 7)
Pour l'étranger...	30 »	
RÉCLAMES	1 franc.	

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

ABONNEMENTS MILITAIRES et de vacances

La **Gazette de Lausanne** sert des abonnements pour la durée des vacances et des services militaires, partant de n'importe quelle date, aux prix suivants :

SUISSE

par semaine, Fr. 0 60
par mois, » 2 —

ÉTRANGER

par semaine, Fr. 1 —
par mois, » 3 50

Lausanne, le 31 août.

BULLETIN POLITIQUE

Les crimes russes.

« Nous ne tolérerons aucun acte arbi-
» traire et illégal et imposerons notre
» volonté impériale aux rebelles avec
» toute la force de la puissance publi-
» que. » Ainsi disait le manifeste du tsar en ordonnant la dissolution de la Douma. Ce fier langage contraste cruellement avec l'impuissance que font éclater les événements de ces jours derniers.

Dans les plus grandes villes de l'empire, on vole, on pille, on tue en plein jour. Les malfaiteurs de droit commun se déchaînent. Et les crimes politiques retentissants se suivent coup sur coup.

Samedi, une bombe tue trente personnes chez le premier ministre Stolypine lui-même, dans le quartier le plus aristocratique de la résidence ; —

Dimanche, le général Minn est percé de cinq balles de revolver par une jeune fille dans une gare de St-Pétersbourg ; —

Lundi, le général Wenjarlsjarski tombe à Varsovie ; —

Rien ne permet d'espérer que la série soit close.

Tous ces attentats sont dirigés contre des colonnes du pouvoir impérial.

M. Stolypine est le premier serviteur du trône. Il a accepté la tâche de maintenir l'ordre après la dissolution de la Douma et y tâche par l'état de siège, les conseils de guerre, les arrestations et les déportations en masse.

Le général Minn commandait le régiment Semenof de la garde impériale, qui joua un rôle capital le « dimanche rouge », lors du massacre des suppliants. C'est lui qui ouvrit le feu en cette néfaste journée et coucha sur la neige ensanglantée des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants. Le régiment Semenof est depuis lors spécialement commis à la garde de l'empereur. Nicolas II, dans une occasion récente, a lui-même porté dans ses bras son fils à cette troupe fidèle entre toutes, pour lui donner un gage de sa confiance et enflammer l'enthousiasme des soldats.

Le général Wonjarljarski commandait à Moscou, en décembre de l'année dernière, lors de l'insurrection. C'est lui qui l'a écrasée. De plus il était l'un des chefs de la « ligue des vrais Russes », qui, sur plusieurs points de l'empire, a donné le signal des pogroms et autres tueries contre-révolutionnaires.

Les victimes des derniers crimes étaient donc choisies parmi les hommes qui ont le plus énergiquement contribué à soutenir par la force le régime autocratique. Il y eut une sorte de trève expectante pendant que siégeait la Douma. Maintenant qu'elle est dissoute et que le pouvoir absolu reprend ses traditions un instant mises en échec, les assassins politiques en sont revenus aussi à leur tactique précédente.

Il faut essayer de comprendre pourquoi et comment les vieux procédés restent aussi inefficaces. Le gouvernement dispose d'une énorme armée. Il met en œuvre une police exercée, qui ne se borne pas à sillonner les rues de patrouilles, mais installe ses représentants masqués pour ainsi dire dans chaque maison et à chaque foyer. L'état de siège lui permet, dans toutes les régions turbulentes de l'empire, d'arrêter de jour ou de nuit tous les suspects, de les incarcérer, de les déporter par voie administrative, sans jugement, sans avoir de compte à rendre à personne. Ailleurs les conseils de guerre fonctionnent sans relâche et sans merci. Les prisons débordent. Des convois interminables s'acheminent lourdement vers la Sibérie. Rien n'empêche les terroristes de commettre meurtre sur meurtre.

Combien de fois, depuis quelques semaines, la police n'a-t-elle pas fait annoncer qu'elle a découvert un dépôt de bombes, qu'elle possède maintenant le plan d'action et toute l'organisation des terroristes. Hélas ! chaque nouvel attentat prouve qu'elle se vantait, que son appareil mystérieux reste impuissant, qu'elle ignore où frapper pour frapper juste et qu'elle demeure incapable de rien prévenir. Il est évident que tous ces attentats sont autant d'escarmouches relevant d'un vaste plan de campagne, que les meurtres sont l'exécution de sentences révolutionnaires, que les ennemis du pouvoir sont puissamment organisés. L'infaillible police moscovite a beau s'ingénier, elle n'arrive pas à dépister les ennemis implacables du pouvoir. En vain elle multiplie les perquisitions et les arrestations ; en vain elle déporte ceux qu'elle croit les chefs dans les provinces les plus lointaines, l'assassinat politique relève toujours la tête et atteint toujours ses victimes, qu'elles se cachent, comme M. de Plehve, dans des voitures blindées de fer, ou qu'elles soient, comme M. Stolypine, gardées dans leur palais par des compagnies entières.

C'est que les auteurs de ces crimes ne reculent pas devant la mort et ont d'avance sacrifié leur vie. Que voulez-vous faire pour intimider un homme qui s'est d'avance résigné à tout ? Vous ne pouvez rien de plus que le tuer. Dans son fanatisme, il ne recule pas devant la fin la plus atroce pour servir une cause qu'il estime grande et sainte. La police n'a plus de prise sur lui. Et les événements montrent de plus en plus que des hommes et des femmes, en nombre, semble-t-il, inépuisable, en sont arrivés à ce degré d'atroce et héroïque folie.

L'un des traits les plus caractéristiques de ce cycle sanglant est le rôle que les femmes y jouent. Il ne date pas d'hier.

C'est une jeune fille de haute condition, Vera Sassoulitch, qui, le 5 février 1878, assassinait le général Trepof, donnant ainsi comme le prototype des attentats politiques devenus dès lors coutumiers. Elle fut acquittée par le jury, alors existant, portée en triomphe, célébrée comme une héroïne, même dans les milieux aristocratiques. Une autre jeune fille Sophie Perovska, a été l'agent principal de l'assassinat du tsar Alexandre II et son intrépidité sur l'échafaud est restée légendaire. Ce sont là les modèles que tant de femmes et de jeunes filles russes fanatisées gardent sans cesse devant leurs yeux.

Voyez : Il y a trois semaines c'était la très jeune fille d'un lieutenant-général de Varsovie, Warwara Nikolajewna Prinze, qui était choisie pour tuer le général Kaulbars, et dimanche, c'est encore une jeune fille qui a tiré, sans que sa main tremblât, cinq coups de revolver sur le général Minn.

Que peut-il sortir de tout cela ? La Russie paraît enclose dans le cercle vicieux des assassinats répondant aux répressions, des répressions répondant aux assassinats, et ainsi de suite, indéfiniment. Le gouvernement fait consister tout son art dans des opérations de police ouvertes, ou déguisées comme les massacres de Juifs et d'Arméniens, qu'il organise dans l'ombre. La démoralisation ne peut que grandir. Plusieurs assassinats politiques ont été commis en pleine rue, sans que personne intervînt pour y mettre ordre. Ils deviennent comme un spectacle ordinaire de la vie russe. On ne s'en étonne pas plus que de la brutalité d'un cosaque ou de l'ivresse d'un moujik.

Un lumignon fumait encore il y a quelques jours dans cette nuit sans étoiles : la Douma. On l'a éteint.

Bulletin météorologique du 31 août, 7 h. m.

(Chemins de fer fédéraux)

Altitude mètres	STATIONS	Temp. Centigr.	TEMPS ET VENTS	
394	Genève	16	T. beau	calme
430	Lausanne	17	»	»
389	Vevey	19	»	»
398	Montreux	19	»	»
609	Zermatt	9	»	»
482	Neuchâtel	17	»	»
995	Chaux-de-Fonds	9	»	»
653	Fribourg	15	»	»
543	Berne	14	»	»
562	Thoune	15	»	»
566	Interlaken	17	»	»
280	Bâle	16	»	»
439	Lucerne	15	»	»
1109	Göschenen	13	»	»
333	Lugano	16	»	»
410	Zürich	13		
407	Schaffhouse	13	»	»
673	Saint-Gall	14	»	»
475	Glaris	11	»	»
505	Ragatz	16	»	»
587	Coire	15	»	»
1543	Davos-Platz	7	»	»
1856	Saint-Moritz	8	»	»

Le professeur Auer.

Berne, 30 août.

J. — Le professeur Hans-Wilhelm Auer, l'architecte bien connu, est décédé la nuit dernière à Constance, à l'âge de 59 ans, après une longue maladie.

Après de fortes études à l'Ecole polytechnique fédérale, M. Auer fut d'abord pendant quatorze années — de 1870 à 1884 — le collaborateur de l'architecte viennois Théophile Hansen. Nombreux sont les bâtiments publics qui ont été édifiés sous sa direction durant cette époque dans la capitale autrichienne ; il suffira de mentionner ici la Nouvelle Bourse, l'Académie des Beaux-Arts, le Palais du Reichsrat.

Mais la pratique laissait quelques loisirs à M. Auer ; il en profita pour enseigner l'architecture classique à l'Ecole des arts plastiques. En 1885, l'Etat reconnaissait ses services en l'appelant à la chaire d'architecture à l'Ecole des Arts et Métiers ; M. Auer quitta ce poste en 1888 pour venir diriger les travaux du nouveau Palais fédéral à Berne.

Mais une tâche plus importante encore allait lui être dévolue : la construction du Palais du parlement. Celle-ci absorbe le meilleur de son temps pendant huit années consécutives. Le jour de l'inauguration, la ville de Berne conférait la bourgeoisie d'honneur à l'architecte et l'Université lui décernait le titre de docteur en philosophie *honoris causa*.

Ses multiples occupations n'avaient d'ailleurs pas empêché M. Auer de reprendre à Berne son activité académique.

Dès 1890 il était appelé à professer l'histoire de l'art et de l'architecture à la Faculté de philosophie. En même temps il prenait un vif intérêt au mouvement artistique en Suisse ; membre et président de la commission fédérale des Beaux-Arts, vice-président de la fondation « Gottfried Keller », directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Berne, membre de nombreux jurys, on peut bien dire qu'il eut, dans ce domaine aussi, sa grande part d'influence.

M. Auer était un fervent admirateur de l'antiquité et de la Renaissance ; on lui doit divers ouvrages très appréciés sur l'architecture de ces deux époques. Ajoutons que M. Auer était attaché en qualité d'architecte à la Direction générale des chemins de fer fédéraux.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France.

∴ Le général Brugère, qui avait été opéré le 1er août dernier, par le docteur Témoin, à la suite d'une crise très grave d'appendicite, a quitté jeudi matin l'Hôtel-Dieu de Bourges.

Le général, complètement rétabli, a déjà fait de courtes promenades à pied. Il rentre dans sa propriété de la Rivière (Loiret) pour y achever sa convalescence.

∴ M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des droits de l'homme, vient d'écrire à M. Etienne, ministre de la guerre, qu'il l'interpellerait, à la rentrée, sur le traitement infligé aux disciplinaires en Algérie et sur les moyens qu'il compte employer pour y mettre un terme.

∴ L'évêque de Saint-Claude (Jura) annonce à ses diocésains qu'en raison des difficultés de la situation présente, il se voit dans l'obligation de fermer l'un des deux petits séminaires que comptait le diocèse, celui de Nozeroy.

∴ A Berlin, M. Clémenceau a trouvé un reporter du *Matin* venu pour s'enquérir de ses impressions :

« Mes impressions ? a dit M. Clémenceau en s'asseyant ; vous voulez connaître mes impressions ? Je n'ai pas d'impressions ; je suis un homme sans impressions.

» Je passe à Berlin, comme j'ai passé à Dresde, en touriste. J'ai voulu essayer, après l'ennui de Carlsbad, trois jours d'école buissonnière. C'est tout de même mon droit que de me promener tranquillement, pendant trois jours, sans rendre compte à personne des choses que je vois et des pas que je fais.

» Vous savez que je n'ai vu aucun homme politique allemand ; de Français, pas davantage, sauf, toutefois, notre ambassadeur. Voilà mes déclarations. Si vraiment vous y trouvez matière à intéresser l'Europe, je vous en fais mon compliment. »

Allemagne.

∴ On écrit de Thann (Alsace) au *Temps* :

« Le commissaire de police Reich qui était en congé depuis quelques semaines a été arrêté à Thann, à la descente du dernier train et conduit à la prison de Mulhouse, où il est actuellement écroué, sous prévention de faux en matière administrative.

» Ce policier, très ardent, avait joué un rôle provocateur pendant les dernières grèves qui éclatèrent dans la vallée de Massevaux et se prolongèrent contre toute attente grâce à la connivence de ce singulier magistrat.

» Il proteste très énergiquement contre son arrestation et menace de faire des révélations publiques sur le rôle de la police dans les grèves de la Haute-Alsace.

» C'est comme une nouvelle affaire Stephany qui s'annonce. »

∴ On mande de Berlin au *Temps* :

« Les ministres prussiens, tous présents à Berlin à cause du baptême du fils du kronprinz, se réuniront en conseil demain. Mais leur conférence ne résoudra pas le cas du ministre Podbielski qui assistera d'ailleurs à la séance. Le ministère prussien où M. de Bülow lui-même n'est qu'un *primus inter pares*, n'est pas qualifié pour prendre de décisions de ce genre qui relèvent uniquement de l'empereur.

» On croit cependant que l'empereur, malgré les efforts des agrariens, qui jouent Podbielski contre Bülow, ne tardera plus longtemps à renvoyer le ministre de l'agriculture, surtout après les notes publiées par ordre du chancelier dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* et qui donneraient au maintien de M. de Podbielski un caractère d'échec personnel pour le chancelier. »

∴ La cérémonie du baptême du prince impérial d'Allemagne a eu lieu mercredi soir au Nouveau-Palais de Potsdam.

Les membres de la famille royale de Prusse et leurs hôtes princiers ont fait vers six heures leur entrée dans la salle des Galons du Nouveau-Palais.

Le comte d'Eulenbourg, grand-maître des cérémonies et maréchal de la cour impériale et royale, a indiqué aux personnages princiers et aux autres invités, ministres, hauts fonctionnaires de l'Etat, fonctionnaires de cour, les places qu'ils devaient occuper dans le cortège. Ce cortège, nombreux et brillant, s'est rendu dans la galerie de Jaspe, transformée en chapelle baptismale.

Le petit prince, porté sur les bras de la grande-maîtresse de la cour et accompagné du maréchal de la cour du prince impérial, a été amené. Deux dames de la cour tenaient les pans de la robe du prince nouveau-né, et un chambellan fermait la marche.

A la porte du baptistère, la grande-maîtresse de la cour a remis le prince nouveau-né à la princesse Victoria-Louise, qui l'a porté devant l'autel.

La princesse Victoria-Louise a d'abord remis le prince à la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin, sa grand'mère du côté maternel, qui l'a remis au moment du baptême à l'impératrice.

Le prince a alors été baptisé par M. Dryander, premier prédicateur de la cour.

Le pasteur Dryander a prononcé une courte allocution sur ce texte de Moïse choisi par le kronprinz : « Je vais te bénir et tu seras une bénédiction pour les autres. » Après cette allocution, le pasteur a donné au fils du prince impérial les prénoms de Guillaume-Frédéric-François-Joseph-Christian-Olaf.

Après le baptême, l'impératrice a remis le petit prince à la princesse Victoria-Louise, qui l'a remis à la princesse impériale.

Les personnages princiers et les autres hauts personnages ont ensuite présenté leurs félicitations à la princesse impériale, qui s'est rendue après cela dans le salon voisin, où les autres invités lui ont présenté leurs hommages. Le cortège des personnages princiers et des autres hauts personnages s'est ensuite rendu dans la salle de Marbre, où a eu lieu un dîner de gala.

Pendant le dîner, l'empereur a porté la santé du nouveau baptisé.

Chine.

∴ Le mouvement contre l'opium qui a commencé à Canton se propage dans l'intérieur de la Chine. Une branche de la « ligue anti-opium » vient de se former dans le Honan, où le premier meeting annoncé a réuni une assemblée extrêmement nombreuse.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Congrès esperantiste.

Vevey, 30 août.

Un temps radieux — nous n'en connaissons plus d'autre — a fait de la promenade à Vevey un enchantement ininterrompu. Partis à 8 h. 50 du matin par le *Winkelried* tout pavoisé, les espérantistes sont arrivés un peu après 11 heures à Vevey, où la Lyre les attendait. Le banquet a eu lieu, partie aux Trois-Couronnes, partie à l'hôtel d'Angleterre.

Au banquet des Trois-Couronnes, présidé par le Dr Zamenhof, la bienvenue est souhaitée par M. Von der Aa, au nom de la municipalité, et par M. Couvreu.

Puis viennent des discours en esperanto du Dr Zamenhof, de Mme Rosa Yung, de MM. Coniasso (Turin), Bourlet, professeur au lycée St-Louis, Cart, professeur au collège Henri IV, Dr Bain, Pourcides, directeur de l'*Impartial de l'Est*, à Nancy, qui parle au nom de la presse.

On acclame le texte d'un télégramme envoyé à M. Edmondo De Amicis, l'auteur de la pièce jouée la veille.

M. de Boirac, recteur de l'Université de Dijon, porte ensuite un toast chaleureux et des plus applaudis à la Suisse.

Le banquet de l'hôtel d'Angleterre était présidé par M. de Beaufort, de Paris. Des discours ont été prononcés par M. Ledermann, au nom de la municipalité de Vevey, qui souhaite la bienvenue aux congressistes ; MM. de Hanau (Francfort), Nylen (Suède), président de l'Association internationale de la presse espérantiste, et par Mlle Zabilon d'Her, de Lyon.

Après ce double banquet, le café est pris dans les jardins de l'hôtel des Trois-Couronnes. M. Castella, costumé en armailli, y a chanté avec vigueur le *Ranz des Vaches*.

Puis, après un concert, le signal du départ est donné et à 4 h. 45 le *Winkelried* reprend la direction de Genève, non sans avoir semé dans Vevey et ses environs de nombreux retardataires.

* * *

Du *Journal de Genève* :

« Il n'y a pas que des espérantistes au congrès de l'Espéranto. Nous avons reçu la visite de M. W. Bonto van Bijlevelt, de Bruxelles, l'inventeur de l'*Idiom neutral*, et il est accompagné de M. G. Peano, professeur à l'Université de Turin, auteur du *Latino sine flexione*. Ces deux éminents linguistes reprochent à l'Esperanto d'être trop compliqué, et entre autres de conserver les désinences. L'Espéranto, disent ces messieurs, pose le problème, et c'est nous qui le résolvons, parce que nous allons plus loin dans l'évolution linguistique.

Suit une démonstration écrite à l'appui, et de nombreux témoignages de la critique. Mais avant de conclure il serait bon, sur ce point, de donner la parole à un espérantiste, qui aurait sans doute plus d'un mot à répondre. »

* * *

Ce soir à 10 heures, grand bal espérantiste en costumes nationaux dans le foyer du théâtre.

* * *

La Suisse signale la mystérieuse disparition d'un membre du congrès, M. R.-J. Lloyd, agé de 60 ans, directeur des douanes de Liverpool. M. Lloyd était allé mercredi avec sa fille, âgée de 23 ans, faire une promenade au bois de la Bâtie. Il partit seul à un moment donné pour escalader une partie de la falaise, aux environs des ruines de la brasserie Rohr. On ne l'a plus revu depuis. Crime, accident ?

Une foule d'hypothèses se présentent à l'esprit. Les recherches continuent.

M. Lloyd a la vue basse et souffre d'une légère surdité. Outre sa montre et sa chaîne en or, il a sur lui une centaine de francs et des livres sterling. Il est entièrement vêtu de noir. Sa femme, qui habite Liverpool, a été prévenue. Elle est paralysée et alitée.

FEUILLETON DE LA
GAZETTE DE LAUSANNE

MIRAGE

SIMPLE HISTOIRE 2

Pour M. le Dr Ch. Ladame.

III

Aimé Greyloz n'était pas un homme à se soucier des regards ironiques et des allusions chuchotées sur son chemin. Sans être batailleur, il n'aurait guère ménagé celui qui se fût permis une phrase malsonnante, et les garçons de Montavaux savaient fort bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Il entra donc, tête haute, sans paraître remarquer les physionomies narquoises ou simplement étonnées. Et, cependant, le contraste entre cet homme bien bâti et cette jeune fille difforme justifiait presque les rires. Le couple était si singulier que d'aucuns même crurent à une mauvaise plaisanterie et murmurèrent. Ils voulaient bien s'amuser ces gaillards de Montavaux, mais non permettre qu'un étranger se moquât d'une de leurs filles. Madame la greffière les apaisa. Ayant assisté à l'entrevue, elle prit plaisir à en narrer les péripéties, qu'elle augmentât, embellit et developpa magistralement tout en « enchâtelant » sur des assiettes, à la cuisine, d'innombrables douzaines de bricelets.

— Et vous verrez, conclut-elle, que ça finira chez le pétabosson. (1)

— C'est encore à voir, opina le pintier, il n'a pas les yeux bouchés, ce garçon et

(1) Officier d'état-civil.

Pour cacher un dos bossu
Faut un joli manteau d'écus,

disait le régent Chave quand son frère le syndic « maria » la bossue au ministre Descôtes.

Mlle Lise était heureuse. Depuis des années elle n'avait mis les pieds dans une salle de bal ou sur un pont de danse. Jadis, encore fillette, elle s'en donnait à cœur joie, ne pensant guère à sa difformité et jouant sans arrière-pensée avec les petits camarades. Mais, l'heure vint où ces petits camarades furent de jeunes hommes pour qui un plaisant visage ne rachète pas un corps mal tourné. A peine, de temps à autre, lorsqu'il y avait bal au village, était-elle invitée une fois ou deux, par politesse, pour ne point vexer le voyer, un homme d'importance. Mais, bientôt, comprenant le peu de valeur de ces invitations, Lise les refusa et ne parut plus dans aucune fête.

— Ou bien, ils me font bonne mine pour flatter mon père, ou bien ce sont nos quelques sous qu'ils envient.

Ayant ainsi jugé, elle s'était tenue à l'écart, et la jeunesse de Montavaux s'habitua si bien à ne la point voir se divertir aux réjouissances villageoises que sa venue en la salle de danse constituait à elle seule un événement ; mais combien cet événement était-il rendu considérable par Aimé Greyloz, cavalier servant de l'infirme !

Celle-ci, maintenant, s'amusait sans plus apercevoir les railleries silencieuses et les stupéfactions malveillantes. Elle vivait un rêve et ne pensait guère au réveil. L'idée que son danseur regrettât l'office si vite accepté ne la hantait pas. Même, en se voyant au bras de ce beau garçon elle pensait que, sans doute, cette difformité dont elle avait tant souffert n'était pas excessive puisque un tel galant ne s'en offusquait point. Ainsi, tournoyant, les yeux mi-clos, elle se laissait bercer par ces douces assurances, par le mirage de choses délicieuses, ébauchant inconsciemment une idylle que rien ne justifiait, mais dont la fraîcheur et l'imprévu étaient adorables, et surtout nouveaux, très nouveaux. Et cette rêverie fut si charmante que la valse, quoique de durée pourtant suffisante, parut courte à Mlle Lise ; elle ne put retenir un cri lorsque la fanfare se tût.

— Déjà ! Oh ! c'est dommage !

Et, les yeux brillants, les joues roses, très jolie, elle remercia son danseur avec un délicieux sourire très reconnaissant et peut-être même affectueux. Lui, toujours poli, mais plutôt froid, répondit avec une banalité courtoise et pensa :

— Oui, tu as raison, ma pauvre fille, c'est dommage, trop joli visage pour un si triste corps.

Certes, il eût bien voulu abréger la corvée. Les regards moqueurs de quelques-uns et de quelques-unes le gênaient un peu. Et puis, on ne peut raisonnablement faire une fête avec une bossue. Il prévoyait le ridicule. On en jaserait, on potinerait, l'histoire serait colportée jusqu'à Plambuit, de village en village.

— Eh ! vous savez laquelle ?

— Non.

— Aimé Greyloz...

— Aimé au juge ?

— Oui...

— Alors ?

— Eh bien ! il n'a pas tant seulement pu trouver une fille de sorte pour faire le bounan. Il a dansé à Montavaux avec une bossue...

— Une bossue ?

— Laide, boiteuse, vieille... Du rebut.

Car, n'est-ce pas, les préjoratifs s'accuméraient d'eux-mêmes, et il n'en faudrait guère plus pour faire donner à Aimé Greyloz quelque sobriquet désagréable « qui lui resterait ».

Ainsi les pensées du brave garçon n'étaient pas de couleur rose et il demeurait presque silencieux, cherchant un prétexte pour mettre fin sans trop de brusquerie à cette ennuyeuse aventure.

La fanfare joua une polka.

— Encore celle-là, se dit Greyloz, ce sera la dernière.

Et il entraîna Lise vivement. La danse achevée, il se préparait à reconduire la jeune fille et cherchait une phrase explicative lorsqu'un camarade vint à son secours. Du seuil de la salle à boire, on l'appelait.

— Aimé ! Aimé Greyloz ! Une minute seulement... Commission à te faire.

Lise eut le sentiment d'une chose douloureuse ; elle se demanda :

— Que va-t-il répondre ? Ira-t-il ? Me laissera-t-il ?

Incertitude qui ne fut pas longue.

— Vous m'excuserez, mademoiselle. Je reviens à l'instant.

— Faites, monsieur. J'attendrai.

Et elle alla s'asseoir sur un banc adossé au mur tandis que Greyloz sortait précipitamment.

IV

— Il va revenir.

Lise attendait. Assise vis-à-vis de la porte par laquelle Greyloz était parti, elle ne la quittait pas du regard, espérant à chaque instant le voir apparaître. Cette porte la fascinait. On le remarqua. Elle se sentit observée et surprit quelques malicieux sourires : son attitude égayait les camarades. Alors, vivement, elle détourna les yeux, feignant de contempler le plafond ou la fanfare. Après deux ou trois minutes, cette attente l'énerva. Pourquoi les musiciens ne jouaient-ils pas une valse quelconque pour attirer les danseurs ? Assurément que, dès les premières mesures, les garçons videraient leurs verres et abandonneraient la salle à boire. Monsieur Greyloz reviendrait aussitôt et...

Proum... proum... proum... pa ta ta... ra ta ra ta... ra ta ta ta...

Enfin ! Une mazurka...

— Il va revenir.

Lise, impatiente, eut la pensée de se lever et d'aller vers la porte, mais elle se contint.

— Ce serait ridicule. Je suis pire qu'une enfant.

Elle se borna à observer les arrivants pour ne pas *le* laisser chercher longtemps. Déjà les couples se croisaient en sautillant, passant et repassant devant la jeune fille et, parfois, lui masquant la porte.

— Peut-être est-il entré sans que je le voie ? pensa-t-elle.

Et Lise examina attentivement la salle, les têtes immobiles des curieux, dans les coins, dans les embrasures des fenêtres. Il n'y était pas.

— Peut-être danse-t-il avec une autre ?

Chose étrange, cette hypothèse lui fut plus douloureuse qu'une simple blessure d'amour-propre. Cependant elle ne s'y arrêta guère, l'en croyant incapable.

— C'est impossible. Non, non. Il va revenir. Il n'a pas fini de parler à son ami ; tout simplement.

Pourquoi c'était impossible, elle n'eût pu le dire. Aucune bonne raison, sauf la simple politesse, ne soutenait cette impossibilité, mais Lise ne discuta ni le pour ni le contre. Elle admit le fait naïvement ; sans doute, parce que ce fait chassait une inquiétude naissante.

— C'est impossible. Il va revenir.

En dansant, de bonnes petites amies la regardaient, la « guignaient » avec un petit air bizarre, un air à deux airs. Elle s'en aperçut et comprit qu'on riait de la voir ainsi faire tapisserie et se trémousser sur sa chaise comme sur un fagot d'épines.

— Si je partais...

Mais, pour cela, il fallait traverser la salle, se faufiler entre les couples ou longer les parois, déranger les gens, se faire remarquer en un mot. Lise craignit les commentaires peu charitables. Elle resta. D'ailleurs, toute espérance n'était point perdue, et ce départ n'eut pas été une fuite. Lise eût attendu au dehors, dans le couloir, ou à la cuisine, voilà tout ; car, assurément, il reviendrait.

Néanmoins, la mazurka achevée, Aimé Greyloz ne parut pas. La salle peu à peu se vida, les garçons emmenant leurs « demoiselles prendre quelque chose », un sirop ou un verre de vieux. Lise fut de nouveau seulette sur sa chaise et devint le sujet des bavardages et des méchantes gloses. Maintenant, les bonnes amies qui n'avaient point accompagné leurs amoureux jusqu'à la chambre à boire, ne se gênaient pas pour ricaner un peu. On l'avait toujours accusée, dans le monde des jeunes, d'être un tantinet fiéraude. Son attitude réservée, sa timidité triste, son désintérêt apparent, — et forcé — des plaisirs et des assemblées bruyantes, étaient interprêtés malignement.

— Elle s'en croit.

— Ma fi, on dirait presque...

— Elle a vraiment bien de quoi...

— Mais, pensez donc, la demoiselle au voyer...

Protection des sites.

Le quatrième cahier du *Heimatschutz*, organe illustré de la Ligue pour la beauté, vient de paraître.

Il contient la fin d'un article de Philippe Godet, *Beauté et Patrie*, et continue la série de ses images didactiques, indiquant par des exemples bien choisis ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, si l'on désire faire œuvre harmonieuse et belle en matière d'architecture.

Une belle vue hors texte de la chute du Rhin, à Schaffhouse, accompagne cette livraison.

* * *

On écrit au *Confédéré* de Fribourg :

« S'il est un joli coin, admirablement situé, dans le Gessenay-Oberland, c'est bien Gstaad, à l'entrée de la vallée de Lauenen et de celle de Turbach, avec de ravissantes excursions à proximité et le chemin de fer à disposition sur Zweisimmen et sur Montreux ou la Gruyère. C'est un vrai bijou et cette localité a un gros avenir devant elle.

Et déjà les horribles affiches ont fait leur apparition. Partout on voit du Tobler ou du Villars, du Cailler ou du Mæstrani. C'est horrible au milieu de ces chalets et sur les chalets eux-mêmes. Mais ce qui dépasse l'imagination, c'est qu'en pleine gare de Gstaad, en face des bureaux, un terrain élevé, joli tout plein, où un kiosque avec observatoire et longue-vue aurait sa place, serve à la spéculation des grosses affiches-réclames pour hôtels à Berne, Bulle, Zweisimmen, Gstaad et ailleurs ; c'est une maison de Berne qui loue les mètres à 50, 60 ou 100 francs ! Et il se trouve des hôteliers pour payer la somme et défigurer le pays.

Vrai, on dirait de loin 12 à 15 grandes cibles en plein vent et puis, quand vous êtes là, vous trouvez la grosse, la bête, la vilaine réclame. Est-ce que nos confédérés de Gstaad ne vont pas bientôt dire : *Weg mit !*

Tous les étrangers, tous les Suisses, tout le monde, applaudiront. »

Traité franco-suisse. — On écrit de Berne à la *Revue* :

« Les délégués du gouvernement français dans la commission de rédaction du traité franco-suisse ont subitement quitté Berne et sont rentrés mercredi à Paris. Les négociations sont interrompues.

Au palais fédéral on se montre très réservé sur les causes de cette interruption et sur les conséquences qui peuvent en résulter. Mais il y règne une impression pénible que l'on ne cherche pas à dissimuler et qui révèle une situation délicate. »

Nos hôtes. — Ce n'est pas le comte Léon Tolstoï, mais le comte Dmitri Tolstoï qui fera prochainement un séjour aux environs de Berne.

Contre l'absinthe — On écrit de Porrentruy au *Démocrate* de Delémont :

« Les listes pour la prohibition de l'absinthe se couvrent de nombreuses signatures. Dans un village que nous ne nommerons pas, la plupart des électeurs ont accueilli favorablement les personnes qui se chargent de cette si utile besogne. Le district donnera plus de deux mille signatures demandant la mort de la fée verte. »

Nomades. — Une bande de dix-neuf bohémiens venant d'Alsace, a réussi à pénétrer sur territoire suisse. Elle est parvenue sans encombre jusqu'à Glovelier, mendiant dans les villages et les fermes et maraudant sur son passage.

La bande a été reconduite sous bonne escorte à la frontière.

Taureaux. — Le neuvième marché de taureaux de la Fédération suisse des syndicats d'élevage de la race tachetée attire à Ostermundingen (Berne) une grande affluence. Au dire de nombreux visiteurs, ce marché est supérieur aux précédents par la qualité et le nombre.

Des commissions officielles d'Allemagne, de France et d'Autriche sont présentes et l'on attend une délégation italienne.

Les bêtes de première qualité sont très demandées. On signale déjà une centaine d'achats. Les prix s'élèvent pour certains à 250 fr. et plus.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Une remise contenant de la tourbe a pris feu à Münchenbuchsee. Le brasier était si intense que les pompiers ne pouvaient approcher. Toutefois, après une journée d'efforts, on parvint à se rendre maître du feu. On croit que celui-ci est l'œuvre de la malveillance.

FRIBOURG. — Il y a quelque temps le ruisseau du Barusset, affluent de la Biordaz, était empoisonné par deux Vaudois habitant le district de Vevey. Les recherches du gendarme d'Attalens permirent de mettre la main sur les deux coupables. Le président du tribunal de la Veveyse, à Châtel-St-Denis, a condamné les délinquants aux amendes suivantes : l'un à 750 fr. et aux deux tiers des frais ; l'autre à 250 fr. et au tiers des frais. En outre, ils auront à payer au locataire de la rivière, M. Bochud, une indemnité de 200 fr.

ARGOVIE. — Il y a quelque temps, un filou avait pillé la caisse de la fabrique Sandmeier-Bohler, à Seengen.

La police avait dû renoncer à retrouver le coupable. Mais le dogue de la fabrique veillait. Et, un jour, ce chien, conduit près du domicile d'un des employés soupçonnés, nommé Koch, âgé de vingt-deux ans, pénétrait d'un bond à la cave et en revenait bientôt, tenant à la gueule une chaussette pleine de l'argent dérobé.

Koch, interrogé sur la provenance du trésor, avoua aussitôt qu'il était le voleur tant recherché. Il vient d'être condamné à deux ans de travaux forcés.

NEUCHATEL. — La décision du syndicat des laitiers de la Chaux-de-Fonds de porter le prix du lait à vingt-deux centimes, soulève une vive opposition de la part de la population. Une assemblée de 2500 personnes réunies au Temple français, a décidé de supprimer, dans la mesure du possible, la consommation du lait à partir du 1er septembre. Elle a donné en outre pleins pouvoirs à une commission pour la création d'une laiterie coopérative.

Des démarches ont été faites auprès du syndicat des laitiers pour le retrait de leur décision.

D'autre part, un certain nombre de laitiers ont informé leur clientèle qu'ils n'augmenteraient pas le prix du lait.

GENÈVE. — Le conflit entre patrons et ouvriers boulangers s'aggrave. Une séance de conciliation tenue hier jeudi au Département du commerce est restée sans résultat.

Les ouvriers réclament la journée de onze heures et un congé hebdomadaire de 24 heures allant de midi à midi. Pour le salaire, ils demandent 130 fr. par mois ou 120 fr. avec le petit déjeuner et un kilogramme de pain par jour. Au cas où l'ouvrier prendrait pension complète chez le patron, il s'engagerait à une mensualité de 80 fr.

Le procès-verbal de non conciliation va être transmis à la commission centrale des prud'hommes chargée de statuer d'une manière définitive.

— Mardi, M. Pierre Georges, âgé de 48 ans, travaillant à la construction de la nouvelle école du Clos Barbey, buta dans l'escalier. Il fut précipité d'une hauteur de huit mètres et se fractura le crâne.

Transporté dans un état désespéré à l'hôpital cantonal, l'infortuné n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

— On annonce pour le 27 octobre un concert de l'orchestre Lamoureux à Genève.

CANTON DE VAUD

GRAND CONSEIL

Séance de jeudi 30 août.

Présidence de M. David Paschoud, premier vice président.

Naturalisations.

Le Grand Conseil a accordé définitivement la naturalisation vaudoise aux 23 personnes dont suivent les noms :

Jean-Louis Boinnard, Français, typographe, Aigle, par 115 voix sur 131 ; Marius Demirdjane, Arménien, boulanger, Lausanne, 105 ; Antoine-César Ciana, Italien, plâtrier-peintre, Romainmôtier, 98 ; Jules-Emile Ciana, Italien, plâtrier-peintre, Romainmôtier, 97 ; Baptiste Ciana, Italien, gypsier, Romainmôtier, 97 ; David-Louis Ciana, Italien, électricien, Nyon, 96 ; Dominique-André Enrietto, Italien, entrepreneur, Treycovagnes, 90 ; Emile-Richard Graul, Saxon, pelletier, Lausanne, 109 ; Théodore-Emile Holzer, Alsacien, entrepreneur, Vallorbe, 113 ; Jules-Joseph Holzer, id., 113 ; Jules-Louis Jaggi, Bernois, conservateur D. R., Cully, 118 ; Fréderich Job, Badois, horloger, Lausanne, 108 ; Emmanuel-André Jordan, Français, électricien, Aigle, 113 ; Bernard-Emile Langenbach, Badois, comptable, Vevey, 115 ; Henri-Eugène Lottner, Américain, rentier, Renens, 112 ; Gustave-François Moffrand, Français, Vallorbe, 116 ; Fréd.-Louis-Daniel Nöding, Prussien, employé, Lausanne, 107 ; Otto Thomsen, Danois, Lausanne, 112 ; Charles-Edouard Thomsen, id., 112 ; Sarah-Jeanne-Henriette Thomsen, id., 112 ; Juliette-Hélène Thomsen, id., 112 ; Claude Troccard, Français, carrier, Vallorbe, 114 ; Ernest Wagenländer, Bavarois, vitrier, Lausanne, 110.

Subsides aux vignerons.

Lors de la discussion de la motion Paschoud et consorts sur la situation du vignoble, le Grand Conseil, adoptant une conclusion de la commission, invitait le Conseil d'Etat à étudier la possibilité de venir en aide aux viticulteurs soit sous la forme d'achat en gros des matières nécessaires à la lutte contre les maladies de la vigne, et à leur remise à prix réduit aux vignerons, soit en leur accordant un subside de 10 % du montant de leurs achats de ces matières.

Le Conseil d'Etat a fait l'étude demandée et il présente au Grand Conseil un intéressant rapport. Il a examiné la question sous toutes ses faces. Il a vu en particulier qu'il ne pouvait se faire acheteur des denrées en gros, que ce système présentait de graves inconvénients et qu'il lui causerait, outre une lourde charge, une énorme responsabilité.

Le vignoble vaudois s'étend sur une surface de 6500 hectares soit 145,000 fossoriers. Les traitements appliqués depuis quelques années pour la lutte contre les maladies cryptogamiques coûtent de 1 fr. à 1 fr. 50 par are, soit en moyenne 125 fr. par hectare. La dépense annuelle pour la lutte ascende à 800,000 fr., soit 540,000 fr. pour l'achat des matières, et 260,000 fr. pour la main d'œuvre calculée à raison de 40 fr. l'hectare. En mettant à la charge de l'Etat un subside du 10 0/0, cela représenterait une dépense annuelle de 80,000 fr. ou de 54,000 fr. si on exclut la main d'œuvre des calculs pour la fixation des subsides.

Cette somme, si elle était répartie sur l'ensemble des propriétaires vignerons, ne représenterait que bien peu de chose pour les petits propriétaires qui en ont le plus besoin et ne leur apporterait qu'un secours illusoire et inefficace, tandis qu'elle serait sans utilité pour le gros propriétaire, qui le plus souvent a d'autres ressources et peut plus facilement supporter la crise. La répartition du subside créerait en outre des difficultés ; il faudrait s'assurer que les quantités de matières indiquées pour l'obtention du subside ont bien été employées pour la vigne et n'ont pas servi pour les vergers, par exemple.

D'autre part, il faut éviter de trop s'engager dans la voie des subventionnements. La question du subventionnement par la Confédération de la lutte contre le phylloxéra et la reconstitution du vignoble est à l'étude et l'on peut espérer qu'en décembre prochain les Chambres fédérales seront nanties du projet du Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat conclut donc à ce qu'il ne soit pas donné suite à la motion.

M. Maurice Bujard (Lutry) a présenté à son tour un fort intéressant rapport sur le rapport du Conseil d'Etat.

La commission n'ignore pas les conditions plus que difficiles dans lesquelles se débat actuellement le vignoble vaudois. Toutefois il ne lui paraît pas que ce soit du côté des subsides que faille chercher une amélioration. Elle estime plutôt que c'est du côté des associations viticoles qu'il faut se tourner ; mais pour cela il faut que le vigneron vaudois montre un peu de solidarité.

Les intéressants calculs auxquels s'est livré le Conseil d'Etat montrent que le système préconisé par les motionnaires n'aboutirait pas à un résultat pratique.

La commission estime cependant qu'il y a quelque chose à faire et que c'est du côté de la reconstitution préventive qu'il faut diriger tous les efforts.

Le phylloxéra a fait d'effrayants ravages ces dernières années. En 1905, il a atteint 2168 ceps et suivant les renseignements fournis à la commission, les résultats de 1906, malgré la sécheresse exceptionnelle de cette année, sont tout aussi désastreux. La reconstitution préventive en plants américains est le seul, le vrai remède ; il faut porter tout l'effort sur cette reconstitution, et ne pas tarder. Le canton de Vaud n'a encore que le 2 0/0 de son vignoble de reconstitué, tandis que Neuchâtel arrive déjà au 15 0/0.

Il faut donc lutter avec courage, mais avec l'aide des subsides de l'Etat. La commission conclut donc en proposant au Grand Conseil : 1° de donner acte au Conseil d'Etat du dépôt de son rapport, en reconnaissant que le but proposé par les motionnaires ne serait pas atteint ; 2° de porter au budget, dès 1907, une somme de 25,000 francs annuellement pour la reconstitution du vignoble. Comment cette somme sera-t-elle répartie et attribuée ? C'est ce que le Conseil d'Etat est chargé d'étudier d'ici à la session de novembre.

M. Amédée Milliquet regrette qu'on ne veuille pas tenir compte des vœux des motionnaires ; le vignoble vaudois tout entier est atteint par les maladies cryptogamiques, tandis qu'une partie seulement est frappée par le phylloxéra.

M. J. Oyex-Ponnaz, chef du Département de l'agriculture et du commerce : Le subside du 10 0/0 proposé par les motionnaires serait en réalité inapplicable, peu pratique et ne produirait guère plus d'effet qu'une goutte d'eau donnée à un voyageur mourant de soif. L'invasion phylloxérique fait des progrès rapides. Vous connaissez les chiffres de 1905 : 2168 ceps détruits ; alors que dans la période 1886 à 1904, il n'y en a eu que 6127. Cette année les chiffres sont aussi forts ; les foyers de Coppet, de Chardonne, de Bonvillars et d'Arnex se développent toujours. A Arnex on a dû renoncer à compter les ceps, tant ils étaient nombreux. On doit donc reconstituer, mais avec des plants américains. Notre station viticole, par des travaux suivis et consciencieux, est arrivée à fixer les diverses espèces qui conviennent le mieux à nos diverses terres ; elle a obtenu des résultats très heureux avec ses divers plants américains. Mais le Vaudois a trop de peine là se détacher de ses vieilles habitudes, à sortir de la routine et il est difficile de lui faire comprendre qu'il doit reconstituer en américains, sous peine de devoir bientôt recommencer.

On a vu, en effet, un propriétaire qui par trois fois s'est obstiné à reconstituer en plants indigènes et par trois fois s'est vu phylloxéré. Ce serait un leurre de vouloir autoriser la reconstitution en plants indigènes ; c'est se peigner dans son bonnet.

Je recommande vivement au Grand Conseil l'adoption des conclusions de la commission. J'espère aussi que le Conseil fédéral ne tardera pas à faire des propositions aux Chambres et à passer des paroles aux actes, en subventionnant la reconstitution. Ce sera là une petite compensation aux déceptions du vignoble dans la conclusion des traités de commerce.

M. le Dr Jaunin : J'aurais vivement désiré développer diverses raisons qui justifient l'appui de l'Etat au vignoble vaudois ; mais je me bornerai à signaler au Conseil d'Etat la situation qui est faite aux vignerons phylloxérés, auxquels on n'alloue comme indemnité pour la récolte détruite que le 5 0/0 seulement de la taxe cadastrale.

La question de la durée du séquestre, la surveillance, la discipline des chantiers devront être revues et la discussion à ce sujet sera mieux à sa place quand le Conseil d'Etat présentera son rapport à la suite des conclusions de la commission, conclusions que je recommande vivement au Grand Conseil d'adopter.

M. Aimé Gorjat est également partisan de la reconstitution préventive, mais il trouve insuffisant le subside proposé de 25,000 fr. et propose de le porter à 50,000. Il explique que 25,000 fr. ne représenteraient guère que 10 centimes par cep replanté. Or c'est trop peu.

M. Oyex-Ponnaz : Il ne faut pas vouloir marcher trop vite ; il faut commencer par le commencement. Le vote de 25,000 fr. doit être considéré comme un vote de principe. Le Conseil d'Etat étudiera la question et fera des propositions au Grand Conseil pour la session de novembre.

M. Gorjat constate que le chef de l'agriculture défend la caisse aussi bien que le chef du Département des finances. Il retire sa proposition, confiant dans la sollicitude du Conseil d'Etat.

M. Maurice Bujard répond à M. Milliquet qui reprochait à la commission de vouloir courir deux lièvres à la fois ; la lutte contre les maladies cryptogamiques et celle contre le phylloxéra, ainsi que la reconstitution du vignoble :

« Vous offrez à un malade un remède, agréable à prendre, mais qui ne le mènera pas loin ; tandis que nous voulons lui donner un remède, moins agréable au goût peut-être, mais qui assurera la vie à notre malade. La reconstitution en américains, voilà le vrai remède à la situation. »

M. Eugène Bugnon s'étonne de la peine qu'on a à faire comprendre aux Vaudois — pas à tous — que vouloir reconstituer en plants du pays est absolument inutile. Les journaux ont beau le répéter, il y en a qui s'entêtent à ne pas croire. Il faudra en arriver à interdire complètement la reconstitution autrement qu'en plants américains.

On passe ensuite à la votation : les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

Les ronces artificielles.

Le 10 mai 1906, la motion suivante a été déposée par MM. Charles Favrod-Coune et consorts :

Les soussignés prient le Grand Conseil de solliciter du Conseil d'Etat un projet de modification de la loi du 12 mai 1898 sur la police des constructions, en ce sens que l'emploi des ronces artificielles est autorisé pour clôture des pâturages et des prés, à l'exception des clôtures longeant les chemins publics et privés.

Cette motion, développée le 15 mai suivant, fut renvoyée à une commission au nom de laquelle rapporte M. L.-F. Berney.

La commission a pu se rendre compte que la loi n'est pas appliquée et que, dans le Pays-d'Enhaut, malgré l'interdiction, on continue à clôturer avec des ronces artificielles. Les agriculteurs expliquent que le bois et les pierres sont trop rares sur les alpages et qu'ils sont obligés de se servir des ronces pour clôturer ces alpages. Le simple fil de fer est insuffisant. On a prétendu que les ronces offraient des dangers pour le bétail et pour le public ; les avis sont partagés. Les vétérinaires de la montagne contestent ce danger ; ils prétendent même que le bétail qui s'y frotte une fois n'y retourne pas.

La commission a vu également que dans la Gruyère et dans le Simmenthal, ce mode de clôture ne présente pas d'inconvénients. Dans ces conditions, elle propose la prise en considération de la motion et son renvoi au Conseil d'Etat avec recommandation.

M. Louis Buchet, qui est le père de l'article interdisant les ronces, défend son point de vue. Les ronces placées autour des maisons et des vergers à la plaine sont un danger permanent pour le bétail aussi bien que pour le public. Il est possible qu'il n'en soit pas de même à la montagne. Si la question doit être renvoyée intacte au Conseil d'Etat, il votera les conclusions de la commission ; si, au contraire, elles prétendent trancher la question de principe de la levée totale de l'interdiction, il ne pourra s'y ranger et présentera d'autres conclusions.

M. Ch. Favrod-Coune insiste sur les difficultés des montagnards à pouvoir clôturer autrement leurs alpages ; il dit les avantages des ronces artificielles dans les contrées où il n'y a ni pierre, ni bois et où les transports sont très onéreux.

M. Eugène Golay est également opposé aux ronces artificielles. Il voudrait qu'on cherchât un autre mode de clôture qui pût rendre les mêmes services tout en étant moins dangereux.

M. Adrien Thélin, chef du Département de l'intérieur, admet le renvoi avec recommandation, mais dans le sens indiqué par M. Buchet. Le Conseil d'Etat verra la solution à donner à cette affaire, pour satisfaire aux désirs de la population du Pays-d'Enhaut.

M. Louis Buchet se rallie aux conclusions de la commission.

Celles-ci sont adoptées.

Impôts communaux.

Sur le rapport de M. Louis Bonnard, la motion de M. L. Gagnaux, née de la pétition dite des Râpes et Vernand, demandant une modification à l'art. 6 de la loi sur les impositions communales, n'est pas prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat à titre de renseignement.

La commission a vu en effet que les autorités communales sont seules compétentes et qu'une modification à la loi n'est pas nécessaire.

Personnalité morale.

La personnalité morale est accordée : 1° à la Société pour le développement de Chexbres ; 2° à la Société pour le développement de Bière ; 3° à l'institution Eben-Hézer à Pully ; 4° à l'Association Juste Olivier, à Lausanne. (M. Juste Oulevay, rapporteur.).

La commission saisit cette occasion pour recommander à la générosité du public l'intéressante institution d'Eben-Hézer.

L'absinthe.

M. le Dr Henri Martin rapporte au nom de la commission chargée de préaviser sur le projet de décret du Conseil d'Etat relatif à la convocation des assemblées de communes pour se prononcer sur l'abrogation ou le maintien de la loi interdisant la vente de l'absinthe dans le canton.

La commission est en tous points d'accord avec le Conseil d'Etat.

La question sera posée comme suit :

« Maintenez-vous la loi du 15 mai 1906 interdisant la vente en détail de la liqueur dite absinthe ? »

La votation est fixée au dimanche 23 septembre.

Chaque citoyen recevra 8 jours au moins avant la votation un exemplaire du décret.

La commission conclut donc à l'adoption du projet de décret.

Adopté.

Expropriations au Châtelard.

Sur le rapport de M. G. Ansermet, on autorise la commune du Châtelard à exproprier les terrains nécessaires à l'agrandissement des gravières des Vuarennes et du Blanc.

Gestion 1905.

On passe ensuite à la lecture des réponses du Conseil d'Etat aux observations individuelles.

M. Gagnaux demandait au Conseil d'Etat de faire conduire les délinquants directement aux prisons du Bois Mermet, d'exiger l'instruction des enquêtes dans les dites prisons, et de supprimer le service de concierge de l'Evêché.

En résumé le Conseil d'Etat répond qu'il ne demanderait pas mieux que de pouvoir se conformer aux desiderata de M. Gagnaux et simplifier ainsi le service. Il ne croit pas que cela soit possible sans de sérieux inconvénients.

Le tribunal de district siégeant à la Cité, nécessite le maintien d'un certain nombre de cellules pour les détenus cités devant lui.

L'éloignement des nouvelles prisons complique notablement les enquêtes. Il sera probablement nécessaire de continuer à disposer en ville de quelques cellules de passage.

Le Conseil d'Etat estime devoir attendre encore l'expérience de 1906 pour se prononcer sur les questions soulevées par M. Gagnaux. Il doit d'ailleurs les examiner auparavant avec l'autorité judiciaire et la commune de Lausanne et espère pouvoir leur donner une solution convenable pour le printemps 1907.

M. Louis Gagnaux déclare admettre la réponse en insistant toutefois sur la nécessité de diminuer, par raison d'économie surtout, le nombre et la durée des détentions à l'Evêché.

Le Conseil d'Etat répond à l'observation de M. Gagnaux relative à l'achat des fourrages pour la ferme de Cery :

Les fourrages nécessaires à la ferme de Cery s'achètent par voie de concours. Ce système a démontré ses avantages. Le foin a été fourni par un Vaudois domicilié dans le canton de Vaud.

L'asile de Cery doit veiller à ses intérêts propres et ne saurait, en faisant du protectionnisme à outrance, perdre de vue le but économique de toute administration bien conduite.

Le Conseil d'Etat invitera l'administration de Cery à acheter, autant que possible, de préférence des fourrages du pays.

M. Gagnaux admet la réponse.

M. Adrien Thélin ajoute que les foins bottelés du Jura ont donné d'excellents résultats pour la production du lait.

M. Louis Gagnaux avait en outre demandé au Conseil d'Etat de rendre public et d'envoyer le compte rendu annuel aux membres du Grand Conseil quinze jours au moins avant la session du printemps.

Le Conseil d'Etat répond que le compte rendu annuel a été imprimé, broché, puis adressé à MM. les députés quelques jours avant l'ouverture de la session de *mai*.

Le règlement ayant fixé la discussion de la gestion à une reprise de session, généralement convoquée pour le mois d'*août*, il semble que l'esprit du règlement est pleinement observé par l'envoi du compte rendu non pas quinze jours, mais bien trois mois avant qu'il en soit délibéré.

Le Conseil d'Etat mettra la plus grande célérité possible à l'envoi de son compte rendu, mais il ne peut s'engager, d'une manière absolue, à observer le délai fixé.

M. Gagnaux admet également la réponse après un échange d'explications avec M. Adrien Thélin.

M. Lucien Vincent demandait au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les conditions adoptées pour le placement en pension des enfants de l'institution de l'enfance abandonnée.

Voici la réponse du Conseil d'Etat :

« Un règlement adopté par le Conseil d'Etat le 15 janvier 1889 et figurant au recueil des lois, fixe le mode et les conditions générales du placement des enfants admis dans l'Institution cantonale.

Le prix de pension, dit l'art. 13, est fixé dans chaque cas particulier, suivant les circonstances, mais ne dépasse pas, dans la règle, le chiffre de 15 fr. par mois, vêtements compris.

Après quelques années de pratique, le Département de l'intérieur a établi les conditions suivantes, qui sont appliquées actuellement.

L'Institution paie une pension fixée, dans la règle, comme suit :

Jusqu'à la fin du trimestre dans lequel l'enfant atteint l'âge d'un an, Fr. 20 par mois.

Dès lors et jusqu'au 31 mars de l'année où l'enfant atteint l'âge de 5 ans . . . . . » 15 par mois.

Dès lors et jusqu'au 31 mars de l'année où l'enfant atteint l'âge de 12 ans . . . . . » 12 par mois.

Dès lors et jusqu'au 31 mars de l'année où l'enfant est libéré de l'école » 10 par mois.

L'Institution prend, en outre, à sa charge les vêtements nécessaires à l'enfant jusqu'à l'âge de 5 ans. A ce moment-là, elle fournit un trousseau complet dont l'entretien et le renouvellement sont à la charge du maître de pension.

Pour les vêtements de communion, elle accorde un subside de fr. 60 pour les garçons et de fr. 50 pour les filles.

Le tarif ci-dessus est modique, il est vrai, mais le Conseil d'Etat ne voit pas, pour le moment, la nécessité de le modifier. Les placements se font aisément chez des familles remplissant les conditions fixées par le règlement et les offres de familles qualifiées ne manquent pas.

Quant à la surveillance des enfants placés, elle se pratique par l'intermédiaire du pasteur de la paroisse, du tuteur de l'enfant ainsi que des autorités préposées à la surveillance de l'assistance.

Il est fait chaque année une enquête générale au moyen d'un questionnaire que le pasteur doit remplir et renvoyer au département.

A propos de son observation, M. le député Vincent a cité un passage du journal de la Société vaudoise d'utilité publique, numéro de mai 1906, d'après lequel M. le Dr Cornu, de l'Abbaye, dans l'assemblée du 9 mai, à Gimel, se serait exprimé comme suit :

« L'enfance malheureuse et abandonnée est encore très mal soignée dans tout le canton, en dépit de tout l'argent que l'Etat lui consacre. Les enfants sont trop souvent placés à 50 centimes par jour chez des pauvres qui tâchent de gagner cette minime pension. Il faudrait les confier à de bonnes familles et payer par journée 80 centimes au moins. La base de toute l'affaire, la réforme la plus importante et la plus urgente, c'est d'agir sur la jeunesse, de lui procurer une meilleure éducation. En nous bornant à ce que nous faisons actuellement pour elle, nous entretenons le paupérisme ».

Dire que les enfants sont trop souvent placés chez des pauvres est une assertion absolument gratuite, jusqu'à preuve du contraire.

Le Conseil d'Etat sait, en effet, que les placements se font avec le plus grand soin par le Département de l'intérieur, qui se renseigne à des sources différentes sur les familles inscrites pour recevoir des pensionnaires. Il désire que les cas visés lui soient indiqués, afin de s'enquérir et de pouvoir répondre à des allégations précises. Chaque enfant a, du reste, son dossier, qui est à la disposition du Grand Conseil, et un tuteur, qui a le droit et le devoir de surveiller le placement de son pupille.

En ce qui concerne les apprentissages, le Département procède comme le ferait un père de famille et conformément à la loi sur l'apprentissage. Il y a, il est vrai, quelques apprentissages qui ne réussissent pas, mais chacun sait combien la matière est difficile, à l'âge où les enfants se sentent devenir plus ou moins indépendants. Cependant, d'une manière générale, les résultats sont satisfaisants.

M. Lucien Vincent remercie le chef du Département de sa réponse et des renseignements qu'elle contient ; il rend aussi hommage au zèle du personnel, mais il constate que la loi et les règlements sont bien anciens et qu'il y aurait lieu de les soumettre à une revision. Les prix de pension sont en outre bien minimes et il faut donc que le patron de l'enfant se récupère en faisant travailler son pensionnaire comme un garçon de ferme, au détriment du côté moral et éducatif. Je connais et d'autres de nos collègues connaissent des cas où des enfants ont été placés chez des gens qui ne méritaient pas la confiance du Département.

La question de l'assistance dans le canton de Vaud est actuellement à l'ordre du jour ensuite d'une étude présentée à la Société vaudoise d'utilité publique qui en a délibéré dans sa réunion du mois de juin dernier. Les autorités ne doivent pas se désintéresser de la question.

M. Vincent admet la réponse mais transforme son observation en motion en invitant le Conseil d'Etat : 1° à revoir les conditions du règlement du 15 janvier 1889 fixant le mode de placement et les prix de pension ; 2° à présenter un rapport sur l'organisation de l'institution de l'Enfance malheureuse et abandonnée.

Cette motion est considérée comme développée et renvoyée à une commission dont font partie MM. Gust. Assal, Luc. Vincent, Morier, Milliet et Dubauloz.

M. A. Gavillet a demandé la publication dans le compte rendu de gestion du tableau des principaux fournisseurs de l'économat avec l'indication des sommes touchées par chacun d'eux.

Le Conseil d'Etat répond qu'il a toujours donné aux commissions du Grand Conseil

---

— Belle affaire !

— Et puis, c'est qu'elle se redresse quand elle passe au village, faut voir.

— A beau se redresser qui est tordu de naissance, le courbe ne revient pas droit...

Petites méchancetés qui, souvent répétées, donnaient à la pauvre fille une réputation de hauteur qu'elle ne méritait guère. Aussi, ce jour-là, les bonnes camarades jouissaient-elles de la mésaventure possible de Lise. Même le retour d'Aimé Greyloz n'eût pas effacé l'impression causée par sa longue absence.

— Il a eu pitié, dirait-on.

Ou bien :

— Il n'a pas voulu fâcher le père...

Une de ces fillettes, la Marie au taupier, jolie rousse très fûtée et dont les yeux riaient toujours de quelque pensée malicieuse, traversa la salle et s'approcha de la pauvre solitaire.

— Quel nouveau de te voir ici ? On croyait que tu boudais toutes les fêtes.

Un peu embarrassée, Lise parla d'occasion, d'idée subite. Oh ! elle ne voulait pas en prendre l'habitude, des fêtes, non, certes.

Mais, pour une fois, fêter le bounan n'est pas un crime.

— Assurément. Et puis, tu as un beau cavalier... un gentil type ce Greyloz, hein ?

Lise ne répondit mot ; d'abord l'expression lui déplaisait et répondre c'eût été l'admettre ; et puis elle devinait l'ironie sous l'apparente politesse de cette fille.

Celle-ci, d'ailleurs, sans souci du silence, continuait ses appréciations.

— Oui, il est gentil, très gentil, cependant il aurait pu t'emmener avec lui, t'offrir quelque chose. Ne pas te laisser là comme une borne... Tu ne trouves pas ?

— Oh ! il a voulu, mais j'ai refusé... Tu sais que je ne vais jamais au café... je n'en ai pas l'habitude...

Elle mentait pour défendre Aimé Greyloz et, sans doute, aussi pour amoindrir aux yeux de Marie, sa propre déconvenue. Au fond, Lise pensait qu'il eût pu ne pas la laisser seule. Mais elle cherchait à se leurrer et ajouta encore :

— Je ne peux supporter la fumée...

— C'est juste, fit l'autre,.. Tiens ! voici les musiciens qui vident leurs verres. Je me sauve. André Gétaz m'a demandé celle-ci... c'est un rude valseur. Adieu, amuse-toi bien...

Ce souhait s'échappa dans un petit rire indéfinissable, puis elle partit en courant, légère, joyeuse, évitant l'arroseur qui humectait le plancher pour diminuer la poussière, et, très satisfaite d'avoir quelque peu taquiné la bossue, elle rejoignit un groupe de camarades qui attendaient le résultat de l'entretien... La fanfare préluda. Derechef danseurs et danseuses se pressèrent à la porte, se bousculant, riant, jacassant. Quelques verres bus mettaient un peu de fièvre dans les cerveaux et un peu d'audace dans les paroles. On échangeait des quolibets, des allusions parfois légèrement osées. Les filles se récriaient.

— Voulez-vous finir ?

— Oh ! si c'est permis...

— Tais-toi, Jules !...

— Ce n'est pas vrai, je ne sors jamais le soir.

— Eugène t'a vue...

— Aïe ! Tu me marches sur le pied.

— Tiens, la Lise qui pose encore...

— Elle vend des séchons. Elle en vendra longtemps.

— Pour sûr.

— Si elle croit que son gaillard la cherche, elle ne se trompe pas peu...

— Il cause à la Clémentine Duport ?

— Vrai ?

— Regardez ! Le voilà qui vient.

Les couples tournoyaient déjà sur le plancher humide. Aimé Greyloz entra. Lise eut alors un petit mouvement de joie...

— Il est revenu ; il ne m'a pas trompée.

Mais, presque aussitôt ses yeux s'agrandirent, son regard devint fixe, étrange, comme si elle n'eût pu comprendre la scène qui se passait à quelques pas d'elle. Greyloz, au lieu de revenir l'inviter à nouveau, dansait maintenant avec une grande et forte montagnarde, la Clémentine, à laquelle il en contait de joyeuses, car tout en valsant, cette fille riait, riait.

— Ils parlent de moi, pensa Lise — qui surprit le regard curieux de sa rivale...

Alors, la pauvre enfant se sentit crouler dans le vide, comme parfois, en songe, on éprouve la sensation désagréable d'une chute dans un abîme. Tout lui parut incolore, vague, une stupéfiante sarabande de robes claires et d'habits foncés, tournant, tournant, tournant ; et les musiciens grandirent, les cuivres s'allongèrent, monstrueux, tandis que la mélodie sombrait dans un bourdonnement.

— Je vais avoir mal... Il ne faut pas... Il faut partir...

Par un énergique effort, elle réagit. Peu à peu la vision s'apaisait, le bourdonnement s'éloignait et les choses reprirent leur apparence normale.

— Il faut partir...

Mais les forces lui manquèrent.

— Oh ! mon Dieu ! si j'allais tomber... j'ai les jambes molles... je tremble...

Elle était très pâle. Madame la greffière qui, du seuil, toujours aux aguets, observait la pauvre fille, eut pitié.

Malgré son bavardage souvent dangereux et sa curiosité incurable, cette femme n'était point méchante, et le chagrin si visible de Lise l'émut et la peina. Elle lui fit signe, l'appelant de la main ; mais vainement. Les danseurs passant et repassant l'empêchaient d'être vue. Alors elle envoya une fillette :

— Va vite dire à Lise, là-bas, tu vois sur cette chaise... Va vite lui dire qu'elle vienne vers moi, j'ai à lui parler immédiatement... ça presse.

La gamine se faufila aisément entre les couples et s'acquitta de sa mission. Lise comprit qu'une perche de sauvetage lui était tendue, expliquant son départ et volant sa défaite. Elle se leva, et d'un pas raide, automatique, elle suivit l'enfant. Arrivée sur le seuil elle eut encore un éblouissement, mais très court, et comme Madame la greffière, très amicale, l'invitait à passer à la cuisine pour se réconforter, elle refusa, remerciant avec un sourire d'une navrante amertume, un sourire plein de larmes.

— Je suis assez forte, merci. C'est la chaleur. Je n'ai pas l'habitude... La tête m'a tourné...

Puis, sans autre, elle partit, traversa la rue, entra dans sa maison et monta rapidement l'escalier. La grand'mère l'entendit.

— Déjà de retour ? cria-t-elle.

— Oui, j'en ai assez... je suis fatiguée.

Et, afin de ne pas parler davantage, Lise se précipita dans sa chambre et se jeta sur son lit, sanglotant :

— Pourquoi m'a-t-il appelée ? Pourquoi m'a-t-il invitée ?... Pourquoi ?...

Le mirage était évanoui, la joie perdue, l'illusion à vau-l'eau.

Tout vogue en la brume
Les prés et les fleurs
Et les branches mortes ;
Sur le ruisseau noir.
Passe ! Passe ! rêvez ma belle !
Rêvez sans pleurer.
Les larmes ont tort.

X.

les renseignements de cette nature qui lui étaient demandés ; toutefois il se réserve d'étudier la question de leur publication.

M. Gavillet admet la réponse, se réservant de revenir sur la question lorsque M. le chef du Département militaire — absent pour service militaire, — sera présent.

M. Henri Thélin a demandé l'installation du téléphone dans les postes de gendarmerie les plus importants.

Le Conseil d'Etat répond qu'il fera l'étude de cette question sous réserve de la solution à lui donner.

M. van Muyden signale le fait que la ville de Lausanne dépense plus de 6500 fr. par an pour le téléphone de ses divers services, plus spécialement de ses services de police. Il y aurait lieu d'insister auprès de la Confédération pour qu'elle fasse quelques concessions sur ces prix d'abonnement à l'Etat et aux communes qui mettent leur police à la disposition des autorités fédérales.

M. Oyex-Ponnaz : Le Département examinera l'intéressante question soulevée par M. van Muyden.

A l'observation individuelle de M. W. Barbey relative à l'interdiction de la circulation des automobiles le dimanche, soit de minuit le samedi soir au lundi matin à une heure. Le Conseil d'Etat répond :

Par décret du 7 mai 1903, le Grand Conseil a donné au Conseil d'Etat pleins pouvoirs pour adhérer au concordat international tendant à une réglementation uniforme de la circulation des automobiles et des cycles sur le territoire suisse.

Un règlement concordataire a été établi et approuvé par le Conseil fédéral, le 13 juin 1904.

Le 21 octobre de la même année, le Conseil d'Etat a adopté, sous forme d'arrêté, un règlement d'exécution pour le canton de Vaud, ainsi que le prévoit le concordat intercantonal.

Le Département des travaux publics est chargé de surveiller l'exécution du concordat et du règlement précités.

L'observation de M. Barbey ne concerne pas l'application du règlement concordataire, elle vise à une revision du dit règlement.

Le Conseil d'Etat ne pourrait y faire droit qu'en retirant son adhésion au concordat intercantonal.

M. Barbey ne se déclare point entièrement satisfait de cette réponse qui évite de trancher la question de fond. Si le Valais a pu prendre des dispositions restrictives à la circulation des automobiles le jeudi, le canton de Vaud doit pouvoir prendre la même mesure pour le dimanche.

M. C. Decoppet en l'absence de M. Duboux indisposé répond : C'est avec peine que l'on a pu aboutir à établir un concordat intercantonal. Celui-ci ne prévoit pas l'interdiction de la circulation un jour quelconque de la semaine ; il dit que les cantons restent libres de prendre des dispositions restrictives sur certaines routes de montagne. C'est pourquoi le Valais a pu réglementer la circulation des autos sur la route du Simplon, mais au lieu de prononcer l'interdiction complète de la circulation, il s'est borné à ne la décréter que pour le jeudi et à prendre des mesures de police pour la circulation les autres jours.

Pour faire droit au vœu de M. Barbey, le canton de Vaud devrait dénoncer le concordat ; il se trouverait alors dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres cantons.

M. W. Barbey estime que le canton de Vaud doit montrer l'exemple en attendant qu'une réglementation internationale intervienne.

L'observation n'est pas maintenue : la réponse est admise à une forte majorité.

M. Louis Gagnaux a réclamé :

1° l'envoi aux membres du Grand Conseil de la liste des fonctionnaires et employés en même temps que le compte rendu du Conseil d'Etat ;

2° l'indication sur cette liste du total des provisions, émoluments, vacations ou indemnités, sous quelque dénomination que ce soit, payés à tout fonctionnaire ou employé par la caisse de l'Etat, en sus du traitement légal, pendant l'année précédente.

Le Conseil d'Etat répond qu'il fera droit au vœu exprimé sous 1° ; mais il prie le Grand Conseil de ne pas donner suite à la seconde partie de l'observation.

Le Grand Conseil peut toujours se renseigner quant à l'emploi de la plus minime part des deniers publics. S'il y a intérêt à ce que l'autorité législative ait connaissance des perceptions faites par une catégorie de fonctionnaires, elle peut obtenir immédiatement du Conseil d'Etat le renseignement désiré.

Mais pourquoi exiger de l'administration un travail considérable pour aboutir à la publication d'un tableau surchargé d'indications qui n'auront dans la plupart des cas aucune utilité pratique et ne serviront qu'à alimenter une curiosité que rien ne vient justifier ?

Le Conseil d'Etat prie le Grand Conseil de ne pas entrer dans cette voie.

M. Gagnaux : Le peuple vaudois a le droit de savoir ce qu'il paie ses fonctionnaires. C'est ce qui justifie la seconde partie de l'observation ; on affirme que certains fonctionnaires touchent des sommes fantastiques. Je demande le maintien de mon observation, en ce qui touche le 2°.

M. F. Virieux : On pourrait croire que notre administration a quelque chose à cacher ; il n'en est rien, et quiconque peut savoir quel est l'emploi des deniers publics.

La liste des fonctionnaires est considérée comme l'annexe au budget ; les frais de cette publication s'élevant à 500 ou 600 fr. par an, le Conseil d'Etat a estimé devoir espacer sa publication. Il en reviendra à la publication annuelle.

Mais on nous demande maintenant un volume ; on veut nous obliger à toute une comptabilité spéciale ; on veut savoir toutes les fois que nous envoyons un maître quelconque comme expert dans un examen de repourvue, ou qu'on indique la moindre vacation. Il n'y a à cette publication aucune utilité. Elle serait vexatoire. Les vacations sont du reste portées au budget et figurent dans les comptes.

Malgré l'opposition de M. Gagnaux l'observation n'est pas maintenue, la réponse étant admise.

La gestion est maintenant terminée ; elle est approuvée et les comptes d'Etat de 1905 sont adoptés.

Automobiles.

M. W. Barbey transforme son observation individuelle en motion qui est renvoyée à une commission.

Commissions.

Le bureau a nommé les commissions suivantes :

Internement des buveurs : MM. Dr Jaunin, Henri Thélin, Daulte, Gorjat et Cavat.

Marais de l'Orbe : MM. Martinet, Grobéty, Gaudin. Alfred Gavillet et Le Buchet.

Liquidation de l'entreprise de la Broye, Aventicienne : MM. Lucien Rosset, Jules Bovey, Jaquier, Vurlod et H. Morerod.

Poochaine séance.

Le Grand Conseil décide ensuite qu'il siègera vendredi ; et par 74 voix contre 30, il maintient sa précédente décision de discuter dans cette séance, en second débat, le projet de loi sur l'assurance du bétail.

Séance levée à 12 h. 1/2.

Séance du vendredi 31 août.

Le Grand Conseil a voté la constitution d'une entreprise fluviale pour la correction du ruisseau du Lieu ; il a repris la discussion en second débat du projet de loi sur l'assurance du bétail, enfin il a décrété l'urgence sur un certain nombre de décrets qu'il a votés définitivement.

La session est close. Séance levée à 10 h. 1/2.

Legs. — Mme Recordon-Hooker, veuve du célèbre oculiste qui fut l'un des fondateurs de l'Asile des Aveugles de Lausanne, et qui est décédée le 1er août dernier, à Ecublens, après une vie tout entière consacrée à la bienfaisance, a légué une somme de 69,600 francs à diverses œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique, à savoir :

10,000 fr. à l'Hospice de l'enfance à Lausanne ; 10,000 fr. à la Caisse des études des pasteurs de l'Eglise libre, pour la création d'un prix de concours, au moyen des intérêts, pour les étudiants de la Faculté libre de théologie ; 10,000 fr. à l'Asile Dr Recordon (Asile des aveugles) pour femmes aveugles ; 6000 fr. à l'Hospice de St-Loup, dont la moitié pour la caisse de retraite des diaconesses ; 5000 fr. à l'Asile des aveugles à Lausanne, à l'Asile Boissonnet à Vennes, à la caisse des veuves de l'Eglise libre vaudoise ; 3000 fr. à la Caisse des études de l'Eglise libre ; 2000 fr. à l'Infirmerie de Morges, à la Caisse de retraite des sapeurs-pompiers de Lausanne ; 1000 francs à la Caisse de l'Eglise libre de Lausanne, à la Caisse de retraite des pasteurs de l'Eglise libre, à la Caisse d'évangélisation de l'Eglise libre, à la Caisse centrale de l'Eglise libre, à la Mission romande, à la Caisse de la Mission de Bâle, à l'Institution de Krischona de Bâle, à la colonie de Serix près Oron, à la Caisse pour institutrices (fondation de Mme Rappold), aux pauvres d'Ecublens ; 500 fr. à la Caisse centrale des Unions chrétiennes de jeunes gens, à l'Asile d'Echichens ; 300 fr. aux pauvres de Chamblon et aux pauvres de Rances.

Histoire. — La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, ensuite de diverses circonstances, se voit obligée de renvoyer au 19 septembre la séance qui devait avoir lieu à Yverdon le 12.

Nous publierons sous peu le programme de cette réunion qui s'annonce très intéressante.

Pont-Brassus. — La situation financière de la compagnie du Pont-Brassus, sans être prospère ni même normale, s'améliore cependant lentement.

En 1905, le total des recettes a été de 93,006 fr. Le compte d'exploitation a laissé un excédent de recettes de 21,603 fr. Le solde passif, qui à fin de 1904 était de 102,863 fr. 62, n'est plus à fin 1905 que de 89,194 fr 37. Il a donc été diminué de 13,669 fr. 25.

Les dépenses kilométriques ont baissé de 133.48 0/0 des recettes en 1901 à 76.77 0/0 en 1905.

Le déblayage des neiges a coûté 1800 fr.

Châtiments corporels. — Plusieurs personnes ayant, parait-il, attribué à M. le pasteur Louis Mayor la paternité des informations que nous avons publiées au sujet des sévices auxquels s'est livrée sur la personne d'un élève une institutrice de Grandvaux, nous devons à la vérité de déclarer ce bruit sans fondement : nos informations n'émanaient pas de M. Louis Mayor.

Incendies. — A la suite de l'incendie du 27 août, à Essertines s/Yverdon, trois arrestations ont été opérées. On suppose qu'il y a corrélation entre l'incendie d'Essertines du 27 août et les deux précédents.

Accident mortel : — M. Blanchoud, âgé de 50 ans environ, ancien huissier du tribunal de Lausanne, domicilié à Ecublens, était sorti, hier matin, à bicyclette, lorsque, près de Denges, il rencontra le char de M. Jules Paquier, assesseur. Le cheval ayant fait un brusque écart, M. Blanchoud vint donner contre le timon, qui s'était placé en travers de la route. Le choc fut si violent que le malheureux cycliste eut la poitrine enfoncée. La mort fut instantanée.

Cafetiers. — Les cafetiers vaudois auront leur réunion annuelle à Nyon, le mercredi 12 septembre prochain. Le matin, à 10 heures, aura lieu une assemblée dans la grande salle du Château et, à 1 heure, un banquet à l'hôtel Beau-Rivage.

Crédit mutuel agricole.

On nous écrit de Bassins :

« Pendant ses trois premiers mois d'existence, la caisse de crédit mutuel de Bassins-Le Vaud — la première dans le canton de Vaud — qui compte actuellement 51 membres, a fait pour environ 50,000 fr. d'affaires, sans avoir eu recours à aucun établissement financier.

Ce chiffre montre à quel point la jeune et nouvelle institution répond au besoin de nos populations et la confiance dont elle jouit parmi elles (600 habitants environ).

La dernière assemblée a décidé l'achat en gros de paille, maïs, tourteau et sucre, nécessaires à ses membres pour leur exploitation rurale. Elle a ouvert un concours pour la fourniture de ces denrées. »

— On nous écrit de Trélex :

« Le Syndicat agricole du district de Nyon — la plus importante association agricole de la Côte — a eu à Trélex, dimanche, son assemblée générale. M. Bignens, des Rouges, présidait. Une trentaine de membres sur les 250 que compte le syndicat étaient présents. L'assemblée coïncidait malheureusement avec les courses de Morges et une assemblée de secours mutuels à St-Cergues.

Les comptes, présentés par M. Marc Bory, ont été approuvés. Les achats de tourteaux et d'engrais faits en 1905 représentent plus de 10,000 francs.

Après une courte discussion, on a remis à l'automne la question de l'achat de taureaux reproducteurs. Le rapport sur les montagnes louées par le syndicat et où alpent plus de trois cents bêtes appartenant à des membres de l'association, constate que l'état de ce bétail est excellent, grâce au « remuage » préconisé par M. Bory et aux aménagements faits par les communes sur les pâturages des Reculets, Combe, Dufour et Pottraux.

La discussion relative à un sectionnement du syndicat a été remise à une prochaine séance. »

Gilly. — Jeudi soir, à 4 heures, quatre enfants de M. Louis Rolaz s'amusaient dans une caisse à gravier qui avait été utilisée pendant la journée. A un moment donné, la caisse bascula. Les trois aînés réussirent à sauter, mais une fillette de dix-huit mois, prise sous la caisse, a eu le crâne fracassé et a été tuée sur le coup.

La Rippe. — Une fête d'adieux a été offerte par les autorités communales et la population à M. E. Visinand, qui quitte La Rippe après y avoir été instituteur pendant quinze ans, pour se rendre à Versonnex-les-Blanc.

L'*Echo de la Frontière* — corps de musique qui fut très applaudi pendant le tir cantonal de Nyon — n'a pas voulu non plus se montrer ingrat envers son directeur, qui en a fait une des bonnes sociétés musicales de la contrée.

M. E. Visinand sera remplacé par M. Roulier, instituteur à Grancy.

Observations météorologiques.

(Institut agricole au *Champ-de-l'Air* : 1 1/2 h. et 9 1/2 h. du soir.
Altitude : Long. 6° 38' G. ; Lat. 46° 31'. Niveau du lac 713m ; Therm. 9° 2 ; Pluie 1m 03.

		26	27	28	29	30	31
Thermom.	Min. av. 7 h.	16 7	14 0	13 6	10 6	13 2	14 5
	7 h. matin	17 3	16 0	14 6	13 2	15 5	17 0
	1 h. soir	24 4	25 0	22 8	22 1	25 0	
	9 h. soir	18 2	18 5	15 6	18 0	19 2	
	Maximum	26 8	28 7	23 0	26 6	28 0	
Pluie en 24 h.							
Soleil	» »	9 15	12 15	12 —	12 —	12 —	
Vent	7 h. mat.	NE	0 SE	2 NNE	15 NE	0 NE	0 NE 0
Nébulosité	1 h. soir	Sw	4 S	0 NNE	21 Sw	0 Sw	0
	9 h. soir	NE	17 NE	18 NE	7 NE	0 NE	0

Situation générale.

Beau, sec, température normale.

Change à vue du 31 août.

	DEMANDE	OFFRE
Paris	99.88	100.05
Londres	25.14	25 19
Allemagne	122.20	123.05
Italie	99.80	100.05
Amsterdam	207 75	208 35
Vienne	104.60	104 90

Roubles (Parité de Berlin) 259 50

Bourse de Lausanne du 31 août.

	Demand	Offre
3 1/2 0/0 Vaudois 1888	97 —	97 50
3 1/2 0/0 » 1904	— —	— —
3 1/2 0/0 Crédit foncier vaudois	95 —	95 75
4 0/0 » » »	101 —	99 15
3 1/2 0/0 Lausanne	— —	— —
4 0/0 »	— —	— —
4 1/2 0/0 Montreux-Oberland	— —	106 —
4 1/4 Joux et Orbe	— —	102 —
4 0/0 Tramways lausannois	101 —	— —
4 1/2 Immob. Caux	— —	102 25
Actions Banque cant. vaudoise	— —	831 —
» » d'Escompte	— —	— —
» » de Montreux	685 —	— —
» Crédit fond. vaud. anc.	700 —	702 —
» La Suisse, Cie assurances	1230 —	1250 —
» Viège-Zermatt	820 —	— —
» Glion-Naye	1050 —	— —
» Tramways laus. priv.	209 —	— —
» Romande d'électr. priv.	655 —	— —
» Usine élect. des Clées	— —	— —
» Navigation Léman, lib.	945 —	— —
» Gr. Brass. & Beauregard	485 —	— —
» Ouchy, Beau-Rivage	620 —	— —
» Soc. génér. de chocolat.	535 —	545 —
» F.-L. Cailler	485 —	490 —
» Station clim. Leysin	— —	485 —
» Hôtel National et Cygne	625 —	635 —
» Immobilière Caux	595 —	600 —

Bourse de Lausanne. 31 août. **Prix faits.**

Obligations. — 3 1/2 Vaudois 1880 97 25. — 3 3/4 Crédit fonc. vaud. C. 99, 4 0/0 101 10. — 4 0 0 Lausanne 102. — 4 0/0 Tramways laus. 101. — 4 0/0 Correction de la Broye 101 50. — 4 1/2 Cailler 100.50. — 4 0/0 Force motrice Avançon 99 90. — 4 1/2 Montreux-Palace 101 35. — 3 0/0 Crédit fonc. Egypt. nouv. 270.75. — **Actions.** — B. C. V. 890. — Compagnie de Navig. lib. 950. — Société gén. de choc. 540.

Change sur la Suisse du 30 août.

	DEMANDE	OFFRE
Berlin	81.30	—.—
Paris	99.15/16	100. 1/16
Vienne	85 37 1 2	95.50
Amsterdam	48.06 1/4	—.—
Italie	100 05	—.—

Bourse de Genève (Service téléphon.)

	30 clôt.	31 clôt.
3 1/2 0/0 C. F. F. 1889-1902	997 75	997 —
3 0/0 Genevois avec lots	104 50	104 75
5 0/0 Italien	102 35	102 40
4 0/0 Serbe 1895	407 50	408 —
3 1/2 0/0 Jura-Simplon 1894	496 50	496 —
3 1/2 0/0 Nord-Est suisse 1896	496 50	— —
3 0/0 Lombardes anciennes	337 —	337 50
3 0/0 Méridionaux d'Italie	361 —	361 —
4 0/0 Financière Franco-Suisse	— —	512 —
4 0/0 Banque Chem. orientaux	— —	— —
3 0/0 Créd. fonc. égypt. lots anc.	— —	333 —
3 0/0 » » » » nouv.	270 25	271 —
4 0/0 Franco-Suisse Ind. électriq.	— —	— —
Actions Montr.-Oberl. bern. prior.	— —	— —
» Compt. Escompte Genève	— —	1125 —
» Union financ. de Genève	757 —	758 —
» Banque Comm. italienne	— —	936 —
» Gaz de Marseille	— —	— —
» Industrie genev. du gaz	— —	— —
» Accumulat^rs d'Oerlikon	— —	— —
» » et traction	— —	— —
» Franco-Suisse Ind. électr.	— 50	587 —
» Chartered (British S. Afr.)	46 —	46 50
» Gafsa	— —	2970 —
» » parts	2490 —	2480 —
» Lac Léman Navigation	— —	— —
» Conserves al. Saxon (pr.)	— —	— —
» Soc. génér. de chocolats	— —	— —
» Automob. Richard	344 —	343 —
» » parts	146 —	147 —

Bourse de Paris du 30 août.

Cours de clôture (Terme).

3 0/0 Français	97 87	Crédit foncier	685 —
2 1/2 0/0 Cons. angl.	88 10	Crédit lyonnais	1175 —
4 0/0 Russe 1889	70 —	Gaz parisien	333 —
5 0/0 Italien	102 60	Suez	4530 —
4 0/0 Autrich. or	99 80	Lombards	175 —
4 0/0 Etat Serbe	82 60	Autrichiens	725 —
4 0/0 Extér. Esp.	96 65	*Obligations*	
3 0/0 Portugais	70 45		
4 1/2 0/0 Brésil	— —	3 0/0 Ch. autrich.	452 50
4 0/0 Turc unifié	97 45	3 0/0 Ch. f. port.	380 —
3 0/0 Suiss. déf. 1903	98 75	3 0/0 N.-Esp. 1 S.	388 —
Unifiée d'Egypte	106 70	3 0/0 Saragosse	401 75
Banq. de France	— —	3 0/0 Salon.-Cons.	350 —
Banq. de Paris	1540 —		

LAUSANNE

Grèves. — Les cimenteurs de Lausanne sont en grève depuis hier matin, au nombre d'environ 200. On croit que cette grève est la conséquence de celle des maçons et doit être attribuée à la pression des maçons grévistes.

On annonce encore une grève des tapissiers.

Sapeurs-pompiers. — La caisse de retraite des sapeurs-pompiers lausannois a reçu récemment les legs suivants : de Mme veuve Recordon à Ecublens, 2000 fr. ; de Mme Suzette dite Marie Mégroz, à Lausanne, 200 fr.

Supplément. — Au numéro de ce jour est jointe la carte des manœuvres du IVe corps d'armée.

DERNIER COURRIER

Les événements de Russie.

Proscription.

Ce qu'on a appelé en France la Terreur blanche sévit en Russie, avec cette différence qu'elle n'attend pas le retour de la majorité à la soumission pour s'exercer. Elle rend coup pour coup, dans l'ombre ; pratiquant, pour défendre l'autorité, cette négation de l'autorité qui est le fruit de l'absolutisme. Une bizarrerie du langage veut que la Terreur blanche ait en Russie des bandes noires pour exécuteurs.

Comme les organisations révolutionnaires, les bandes noires préviennent leurs victimes du sort qui leur est réservé. Les condamnations sont libellées sur une feuille de papier où figurent en tête, à l'encre bleue, le crâne et les deux tibias croisés sans lesquels une conjuration ne se sentirait pas en règle.

Quelques jours avant sa mort, le député Herzenstein avait reçu le sinistre message. Mais le sang répandu par les meurtriers ne les a pas désarmés. Ils ont voulu se faire payer leur assassinat par la famille même de la victime.

En effet, il y a quelques jours, Mme Herzenstein recevait, sous ces macabres symboles qui avaient apporté à son mari son arrêt de mort, l'avertissement suivant :

La Société secrète des exécuteurs populaires ordonne aux membres restés vivants de la famille Herzenstein, et cela dans les trois jours :

1° De verser trois mille roubles au fonds de secours aux victimes de l'*illumination* de Syzran (l'incendie de cette ville), prédite par le défunt criminel.

2° Verser trois mille roubles à l'institution gouvernementale compétente pour venir en aide aux familles des agents de police morts pendant les troubles.

3° Verser mille roubles à la famille du cosaque du Don lâchement tué à Odessa.

4° La réception de cet ordre et son exécution immédiate doivent être publiées dans la presse radicale ; cette publication doit être accompagnée de la déclaration de la famille Herzenstein qu'elle n'appartient désormais à aucun parti politique. Pour *la moindre désobéissance* (souligné dans le texte) au présent ordre, la vie et les biens des membres de la famille restés vivants seront anéantis quelle que serait la retraite où les condamnés iraient se cacher.

Cette sentence est d'autant plus révoltante qu'à aucun moment Mme Herzenstein n'a proféré une parole de vengeance. Auprès du cercueil du mort, avant que la terre le recouvrît, Mme Herzenstein, la voix entrecoupée de sanglots, avait prononcé un appel à la clémence et à la concorde dans des termes qui ont été reproduits par la presse russe :

A mes chers amis, dit-elle alors, à vous tous qui honorez la mémoire de mon mari si tôt enlevé à notre affection, à la place même où il fut tué, devant cette tombe ouverte, je m'adresse avec des paroles qui, j'en suis convaincue, seraient approuvées par son noble esprit. Mon désir est que jamais, sur cette place, ne soient adressés des appels sanguinaires en son nom... L'unique voie que suivait mon mari était celle de la parole convaincue s'appuyant sur la science... Et en voici le résultat... Les forces ténébreuses ne purent supporter son impitoyable critique du régime existant, ni son programme des réformes au profit des déshérités... Et elles l'ont abattu par la main d'un assassin... Mais je vous prie de ne jamais verser le sang pour le sang versé de mon cher martyr... Faites appel à la science, à l'union, à la fraternité universelle, à tout ce qui est noble et grand, comme l'avait fait son noble cœur ; soyez impitoyables dans la dénonciation des crimes contre le peuple, comme l'avait fait le défunt.

Mme Herzenstein est proscrite pour avoir condamné l'assassinat d'un mari dont elle était digne autant que fière. On raconte que, toute jeune, elle avait été impliquée dans une affaire politique et fut envoyée en Sibérie par voie administrative. M. Herzenstein, qui venait de terminer ses études d'avocat, eut à s'occuper de cette affaire. Sans connaître la jeune fille, qui était déjà loin, il mit tant d'ardeur à la réparation de l'iniquité qu'il finit par obtenir le retour de sa cliente de l'exil. C'est alors qu'ils se connurent, s'aimèrent et s'épousèrent.

Pour échapper à la bande noire qui a résolu sa perte, Mme Herzenstein vient de se réfugier à Berlin. Elle est accompagnée de ses enfants dont l'ainée, comme on se rappelle, fut blessée au bras par un des projectiles destinés à son père.

Désordre.

On en signale dans les villes et dans les campagnes, ainsi que de nombreuses arrestations :

Saint-Pétersbourg, 30 août.

Hier, à Saint-Pétersbourg, devant le bureau de poste de la rue Povorskoï, située au centre de la ville, deux inconnus ont assailli en plein jour un facteur à coups de revolver, ont lancé du tabac dans ses yeux et se sont emparés de sa sacoche ; puis ils ont disparu en fiacre, tirant sur ceux qui les poursuivaient.

Hier, ont été arrêtés dans les provinces trois membres de la Douma, MM. Bibikow, Vitkowsky et Koutomanow.

A Moscou, cent trente-cinq suspects politiques ont été arrêtés, entre autres les chefs des groupes socialistes révolutionnaires de Moscou.

Les désordres agraires s'accroissent considérablement dans la province de Saratow où, malgré l'occupation militaire, de nombreux domaines et bâtiments sont quotidiennement incendiés, et dans la province de Kasan, où la plupart des propriétaires fonciers se réfugient dans les villes, abandonnant leurs domaines avec leurs biens.

De nombreux incendies de domaines sont signalés dans les provinces de Grodno, de Poltava et de Minsk.

Plusieurs faubourgs de Morschansk sont la proie des flammes.

Dans la province de Viatka, plusieurs villages sont le théâtre de graves désordres. Les paysans ont incendié la maison de police et ont remplacé les fonctionnaires cantonaux par une self-administration.

A la station de Jenakiese, gouvernement de Charkoff, un ouvrier, âgé de dix-huit ans, a lancé une bombe sous la voiture de M. Pothier, directeur des usines de la Société métallurgiste russo-belge. M. Pothier a été grièvement blessé à la tête. La voiture a été brisée.

Emiettement.

On mande de Pétersbourg, le 30 :

Un nouveau parti national a été formé ici. D'après son programme, il occupera une position intermédiaire entre les partis du centre et de droite.

Le nouveau groupe reconnaît les droits législatifs aux représentants du peuple et rejette le principe de l'égalité des droits pour toutes les nationalités. Il demande une restriction des droits politiques des juifs et la substitution des taxes spéciales à leurs obligations militaires.

Nouvel emprunt.

L'émission d'un emprunt de 50 millions de roubles, 4 0/0, est autorisée, aux fins de pourvoir aux besoins les plus urgents des districts où règne la disette.

Obsèques.

De Varsovie, le 30 :

Pour procéder sans désordre aux funérailles du général Wonlarlarski, les autorités avaient ordonné la fermeture des portes et fenêtres des maisons et des magasins, arrêté la circulation des tramways et des fiacres et garni les rues de troupes. Enfin les représentations théâtrales ont été interdites jeudi soir.

Le cortège funèbre était précédé par des escouades de police montée et des cosaques ayant le doigt sur la détente de leurs fusils et de leurs revolvers. Il était interdit aux gens de se montrer aux fenêtres.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE POLICE DE LAUSANNE

Le tribunal de police du district de Lausanne vient de condamner à 10 jours de prison un charretier de notre ville coupable du délit suivant :

Cet individu, rentré un soir à 10 heures (alors que l'heure réglementaire est 8 heures) avec son attelage présentant les signes de surmenage, s'est permis d'insulter grossièrement et même de menacer l'agent assermenté de la Société protectrice des animaux qui lui faisait une juste observation.

SPORTS

C. A. S. — La nouvelle cabane de Boval, dans le massif de la Bernina, construite par la section Bernina avec l'aide du Club alpin suisse, sera inaugurée le 17 septembre.

— Samedi et dimanche, 1er et 2 septembre, aura lieu l'inauguration de la cabane du Trift, au Tältistock (2515 m.). Cette cabane remplacera l'ancien refuge devenu insuffisant et qui tombait en ruines. Elle a été offerte à la section de Berne du C. A. S. par M. Hasler, à Grindelwald.

Natation. — Mercredi soir a eu lieu à Neuchâtel, un match sur 2000 mètres entre Mlle Marthe Robert et M. Albert Muller.

Mlle Robert a effectué le parcours en 38 m. 20 s. et avec 51 1/2 secondes d'avance sur son concurrent, qui a fait le parcours en 39 m. 11 1/2 s.

Régates internationales. — Les régates internationales à l'aviron organisées par la Société nautique d'Evian promettent un beau succès. De nombreuses sociétés se sont engagées : le Bellerive Rowing-Club, Vevey-la-Tour ; Club nautique de Montreux ; Club de l'Aviron, Vevey ; Société nautique de Genève ; Union nautique d'Yverdon et Rowing-Club de Castillon en équipe mixte.

Voici la composition du jury : Président : M. M. Girod, président du conseil d'administration de la Société nautique d'Evian ; juge-arbitre : L. Choisy-Nervé de la Société nautique de Genève ; commissaire de départ : Ed. Ganguillet ; commissaire à l'arrivée : Félix Wanner ; chronométreurs : MM. F. Puaux et C. Serex.

Les régates à l'aviron commenceront exactement à 3 h. 15 de l'après-midi.

Spectacles - Concerts - Sociétés

Réunion religieuse. — Une grande réunion publique est organisée au Signal (près de la place de fête) pour dimanche prochain 2 septembre, à 3 heures, par les soins de la Mission intérieure, de la Croix-Bleue, de l'Avenir et de l'Union chrétienne de jeunes gens.

Les orateurs annoncés sont MM. Germond, Périllard, Savary, Daulte et Barth. On y entendra également un chœur mixte et la fanfare de la Croix-Bleue.

En cas de mauvais temps, la réunion n'aura pas lieu.

Choralia. — La Choralia donnera dimanche soir, dans les jardins du Casino-Théâtre, un grand concert. Le programme est très varié.

CARNET DU JOUR

Kursaal. — 8 1/2 h. Gala (privé).
Ouchy. — 8 1/2 h. Concert de l'Orphéon.

Dernières Dépêches

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 31 août. — Le congrès des musulmans russes s'est ouvert à Nijni-Novgorod. On y compte 800 délégués.

Des télégrammes de Saratof annoncent que les paysans des provinces du Volga parlent d'un soulèvement général pour une date prochaine.

Les troupes ont été réquisitionnées plusieurs fois déjà ces dernières semaines dans le gouvernement de Samara pour arrêter des désordres agraires, dont le plus grave s'est produit à Tcherkadi, commune de 15,000 habitants où l'on a trouvé une grande quantité de bombes et d'armes.

Les gouverments de Kazan, de Simbirsk et de Samara sont menacés de la famine dès la fin de septembre.

Le capitaine Minaieff, commandant la 4e sotnia du 21e régiment de cosaques, a été arrêté à Mariapol pour propagande révolutionnaire et transféré à Odessa.

L'enquête touchant la mutinerie du *Pamiat Azova* (soulèvement de Sveaborg et de Cronstadt) a établi que le promoteur de l'insubordination a été l'aumônier du navire, âgé de 65 ans. Sa mise en jugement est imminente.

Berlin, 31 août. — La *Gazette de Voss* apprend de Pétersbourg que M. Stolypine aurait annoncé au tsar son intention de donner d'ici peu sa démission. Le tsar aurait refusé d'accueillir cette demande.

L'INSURRECTION CUBAINE

Londres, 31 août. — Une dépêche de La Havane aux journaux dit qu'une querelle assez vive s'est élevée entre le président Palma et le vice-président Capoti. Le président a accusé M. Capoti d'être un traître ; celui-ci a riposté que M. Palma était un chef d'Etat insuffisant. On croit que M. Capoti négocie avec les insurgés.

Les journaux de New-York apprennent de La Havane qu'un détachement de gardes ruraux a dû se retirer après un engagement avec les insurgés dans la province de La Havane.

PRÉSIDENT

Santiago-de-Chili, 31 août. — Les Chambres assemblées ont proclamé M. Pedro Montt président de la république pour la période 1906 à 1911.

INCENDIE

Groningue (Pays-Bas), 31 août. — Un incendie s'est déclaré hier soir à l'Université. On craint que l'édifice ne soit entièrement perdu, y compris les collections d'histoire naturelle, qui sont très importantes. La bibliothèque qui se trouve dans un édifice séparé, sera probablement sauvée.

Prédications du Dimanche 2 Septembre 1906.

CITÉ (Grande nef) : 9 h. M. Genton, cène.

SAINT-LAURENT : 9 h. M. Chamorel, cène.

SAINT-FRANÇOIS : 9 h. M. Secretan, cène. — 2 h. Service de baptêmes, M. Vallotton. — 8 h. s. M. Thilo.

OUCHY : 9 h. M. Vallotton, cène.

SALLE CENTRALE : Pas de service.

ASILE DES AVEUGLES : 9 3/4 h. M. Jules Amiguet.

ECOLES DU DIMANCHE : 11 1/4 h. : Collège cantonal, Ecole de Beaulieu, Choisi, Ecole de Villamont-dessous, Saint-Laurent, Saint-François, Ouchy, Grancy, Cour, Montoie, Cathédrale, Ecole de la Barre.

TERREAUX : 9 1/2 h. M. Rivier, cène. — 11 h. Edification mutuelle. — 8 h. s. Petite salle, conférence de M. A. de Rougemont sur la Mission Macall en France. — Mercredi 8 h. s., Réunion de prières.

MARTHERAY : 9 3/4 h. M. Germond. — 11 1/4 h. Ecole du dimanche.

PONTAISE : 9 1/2 h. M. Vautier. — 8 h. s. Réunion de tempérance.

VILLARD : 9 1/2 h. M. Herzog.

RENENS-GARE : 8 h. s. M. de Mestral.

ASILE BOISSONNET : 9 1/2 h. M. Daulte.

DEUTSCHE EVANGELISCH-REFORMIRTE NATIONALKIRCHE. Mercerie 9 Uhr : Predigt und hl. Abendmahl. Pfarrer Gempeler. — 2 Uhr : Predigt Pfarrer Linder. Amtswoche : Pfarrer Gempeler, rue Mercerie 12. Montag 8 Uhr : Kirchenchor. Dientag 2 Uhr : Frauenverein, Ecole professionnelle, Valentin.

DEUTSCHE EVANGELISCHE KIRCHE. Villamontkirche, 9 1/4 Uhr : Predigt. Herr Pfarrer Mojon. Nachher : Taufen. — 11 Uhr : Sonntagsschule. — 3 Uhr : Jungfrauenverein.

CHAPELLE DU VALENTIN : 10 3/4 h. Ecole du dimanche. Mardi, 8 h. s. Réunion de tempérance.

CHRIST CHURCH (route d'Ouchy) : Holy Communion 8 a. m. ; also on 1st and 3rd Sundays after morning service ; services 10 1/2 a. m. and 5 p. m.

TRINITY PRESBYTERIAN CHURCH (Avenue de Rumine). Services : 10.30 a. m. & 5 p. m. — Prayer Meeting, Tuesday 11 a. m. Bible Class, Wednesday 4.15 p. m.

Culto évangelico italiano : 9 1/2 ore Sermone — 11 ore Scuola per bambini. — 8 ore (sera) Conférenza. — Mercoledi 8 ore (sera) Conférenza.

EGLISE CATHOLIQUE : 6 h. messe. — 7 h. messe, sermon italien. — 8 h. messe, sermon allemand. — 9 h. messe, sermon français — 10 h. Grand'messe, sermon français. — 2 h. Vêpres, bénédiction, catéchisme.

CHAPELLE DE LA CROIX D'OUCHY : 8 h. messe. — 9 1/2 h. messe, allocution.

ÉTAT-CIVIL DE LAUSANNE

PROMESSES DE MARIAGE

Jules *Hausswirth*, caissier C. F. F., Bernois, à Lausanne, et Ida-Emilie *Reinle*, institutrice, à Neuveville Fernand-Arthur *Blanc*, préparateur d'archéologie, de Laus

POIDS ET MESURES

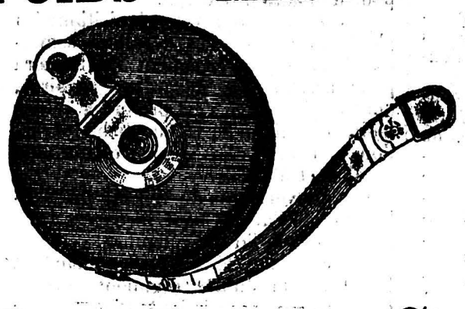

Francillon & Cie

5, rue St-François.

Lausanne

Banque Fédérale (Soc. an.) Lausanne

Capital 30 millions

Reçoit des dépôts { à 3 ans et plus à 3 3/4 °/° ; à 1 an 3 1/2 °/° ; à vue, taux à convenir.

Ouvre des comptes courants créanciers et débiteurs.

Prête sur titres à 4 1/2 0/0 sans commission

Ordre de Bourse. — Garde de titres. 3086

Toutes opérations de Banque.

BANKVEREIN SUISSE

Bâle, Zurich, St-Gall, Genève, Londres E C. 43 Lothbury

Capital-actions: fr. 62,800.000. Réserves : fr. 14,280,000

Jusqu'à nouvel avis, nous cédons les

OBLIGATIONS 4 %

de notre établissement **AU PAIR**, soit nominatives soit au porteur, de **3 à 5** ans de terme, avec faculté réciproque de dénonciation à six mois à partir de l'échéance.

7581 **Bankverein Suisse. Genève.**

COMPAGNIE GENEVOISE
DES
Colonies suisses de Sétif.

A partir du 1er SEPTEMBRE PROCHAIN, Messieurs les actionnaires pourront encaisser :

1° Le coupon n° 68 des **actions remboursables** échéant en 12 fr. 50, le 1er SEPTEMBRE 1906.

2° Les **63 actions remboursables** sorties au tirage au sort en Assemblée générale le 14 FÉVRIER 1906 et dont les numéros suivent :

74	741	1932	2495	3394	3703	4082
139	852	1948	2518	3407	3751	4245
158	872	2183	2605	3483	3771	4273
165	1377	2184	2770	3486	3779	4291
168	1477	2207	2868	3531	3791	4310
169	1578	2249	2967	3541	3888	4315
392	1694	2390	3035	3612	3938	4374
492	1788	2410	3069	3634	3975	4379
514	1847	2415	3292	3700	4061	4432

Ces coupons et titres seront payés :

A BERNE, chez MM. **Armand von Ernst & Cie.**
GENÈVE, » **Lombard, Odier & Cie.**
LAUSANNE, » **Charles Bugnion.** 7901

Le Conseil d'administration.

Chemins de fer suisses

Raccourcissement du délai de déchargement des marchandises

Avec l'autorisation du Conseil fédéral suisse, le **délai de déchargement** pour les vagons de marchandises dans les stations des administrations faisant partie de l'Association des chemins de fer suisses est, pour la période allant jusqu'au 25 novembre 1906, fixé comme suit :

1. Pour les vagons dont le déchargement, à teneur des tarifs, incombe au destinataire, le délai de déchargement réglementaire sera réduit à 8 heures de jour, lorsqu'il s'agit de marchandises qui doivent être camionnées à une distance de 2 km. au plus de la station ou de la place de déchargement. Les heures de jour sont comptées conformément aux prescriptions du premier alinéa du § 55 du règlement de transport.

2. Lorsque plus de 3 vagons à la fois sont annoncés à un même destinataire et mis à sa disposition, on ne peut pas appliquer la réduction du délai de déchargement mentionnée sous chiffre 1, et ce sont exclusivement les délais réglementaires qui seront applicables dans ce cas.

3. Pendant la durée du trafic d'automne, les heures de bureau prévues au § 55 du règlement de transport ont été modifiées dans ce sens que l'expéditeur et le destinataire, après avoir reçu l'avis que les vagons sont à leur disposition, soit pour le chargement, soit pour le déchargement, sont autorisés à continuer ces opérations pendant le repos de midi et à poursuivre jusqu'à la tombée de la nuit.

BERNE, le 27 août 1906. 7907

Direction générale des chemins de fer fédéraux,

Administration en charge de l'Association de chemins de fer suisses.

Dimanche 2 septembre 1906

à 2 h. 1/2 de l'après-midi

FÊTE EQUESTRE

organisée par la

Société des dragons, guides et mitrailleurs du canton de Vaud.

Enclos de Malley près LAUSANNE

CONCERT

donné par

l'Union Instrumentale de Lausanne

Cantine sur l'emplacement de fête.

Prix d'entrée. **1 fr.**
Places réservées assises, **1 fr. 50** 7899

GRANDES

Courses de Chevaux Internationales

LUCERNE

Totalité des prix : 70.000 francs 7898

7, 9 & 11 SEPTEMBRE 1906

Aux Chasseurs des Htes Alpes

Couronnez vos vacances en visitant **FIONNAY et ses beaux monts peuplés de chamois.**

Hôtel CARRON, FIONNAY (Valais) 1500 m.

Prix réduits en septembre. 7908

KURSAAL

Samedi 1er sept., à 8 h. 1/2 et tous les soirs, s. le jeudi

Réouverture

2 comédies. 4 attractions

LE BONHEUR QUI PASSE

Comédie.

Malmstein Les Croisit Leckson

cyclistes. acrobates. chiens d.

Les Lyric-Quintette

chanteurs cosmopolites.

MANU MILITARI

Comédie.

Dimanche à 3 h., **Matinée.**

Vendredi 7 septembre, Tournée Baret : **Cœur de Moineau.**

Bureau de location : Tabacs. Mlle Dessauges, Grand-Pont, Chalet Moderne. 10

Dr PERRIN

(Voies urinaires)

Clinique Bella-Rosa

LAUSANNE

absent.

Dr BERDEZ

absent

Dr GYR

13, rue Haldimand

de retour

Dr Louis EXCHAQUET

16, rue Beau-Séjour

Consultations de 1 h. 1/2 à 3 heures, tous les jours, dimanche excepté.

Consultations gratuites pour les maladies des enfants le mardi, jeudi, samedi, le matin de 8 à 9 heures. 7778

Dr Schnetzler

de retour.

T. G. Patterson D. D. S.

American Dentist

2, Quai des Eaux-Vives

GENÈVE

de retour.

PENSION DE LA FORET

sur LAUSANNE.

Séjour d'automne agréable. Prix très réduits pour septembre et octobre. 7751

Pour Chasseurs

Pension ouverte en septembre. — **ROY, USSIÈRES** (Mézières) 7874

PALLANZA

LAC MAJEUR 5675

Hôtel du St-Gothard

vis-à-vis du débarcadère, ouvert toute l'année. Service prompt et soigné. Prix modérés. Bien recommandé aux sociétés, pensionnats et touristes. *G. Ferini-Strambi*, p.

CHATEAU-D'ŒX

LA BRUYÈRE

Une dame accepterait quelques pensionnaires dans chalet confortable et bien situé. Prix modérés. 6355

PERDU

sur le quai de la gare de St-Maurice (Valais) le samedi 25 août, entre 8 h. 13 et 8 h. 21 soir, une *broche barrette en diamants*. La rapporter contre recompense au bureau de l'hôtel *Mont-Cervin, Zermatt*

Action de Rolle

Nouvelle action à payer **6000 francs** le 1er décembre à acheter **maintenant au comptant.** 7927

Offres avec indication du prix sous chiffre D 4697, à *Haasenstein et Vogler*, à *Lausanne.*

Chez un médecin

4 à 5 jeunes gens de très bonnes familles, ayant besoin de repos trouveraient

soins attentifs

Belle maison, magnifique jardin. Forêt avec ruisseau et promenades attenant à la maison et appartenant au propriétaire.

Exploitation agricole. Belle contrée au bord du lac. 550 mètres alt. Occasion de prendre des leçons privées dans langue allemande et d'autres branches. 5837

S'adresser au Dr G. Leimgruber, à Fahrwangen (lac d'Hallwyl) Argovie.

Chaussures Viret

Rentrée des classes.

Chaussures pour la gymnastique, en toile à voile, basses et montantes. **Dépôt de la fabrique de Berne.**

A VENDRE

2 chiens courants, faute d'emploi. 7921

Adresser les offres sous chiffre H 3895 F, à l'agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, *Fribourg.*

A vendre 7911

chiens du St-Bernard

âgés de 10 semaines.

S'adr. à **l'Hôtel Carron, Fionnay** (Valais).

Contre le VOL et contre le FEU
Coffres-Forts FICHET

Incrochetables, Imperforables, Incassables Incombustibles et Réfractaires

GRAND PRIX PARIS 1900
GRAND PRIX ST-LOUIS 1904
GRAND PRIX LIÈGE 1905

Représentants pour la Suisse : 4538

RENAUD & J. CLERMONT

20 et 22, rue des Allemands,

GENÈVE

Envoi de catalogues franco sur demande

Impôt anglais sur le revenu

(Income-Tax)

Nous ayons l'honneur d'informer les porteurs non-britanniques de titres anglais — y compris les actions de Mines sud-africaines — que nous sommes à même, **avec le concours de notre siège de Londres,** de faire le nécessaire, à des conditions modérées, en vue d'obtenir le **remboursement** de l'**impôt sur le revenu** retenu par le fisc anglais sur les **coupons** et « **dividend-warrants** ».

BALE, ZURICH, St GALL et GENÈVE, 25 août 1906.

7834 **BANKVEREIN SUISSE**

Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat

Faculté de Théologie

Programme des cours pour l'année 1906-1907

COURS DE THÉOLOGIE

Théologie systématique et Théologie biblique. Apologétique, 3 heures : M. J. DE ROUGEMONT.
Vie de Jésus, 2 heures : M. J. DE ROUGEMONT.
Théologie biblique de l'Ancien Testament, 2 à 3 heures : M. AUBERT.
Exégèse de l'Ancien Testament. Exégèse de Genèse I-X et d'Esaïe I-XII, 3 h. : M. AUBERT.
Lecture cursive du second livre des Rois, 1 h. pendant l'hiver : M. AUBERT.
Exégèse et Critique du Nouveau Testament. Exégèse de la seconde épître aux Corinthiens, de l'épître aux Colossiens et de la première épître de Pierre, 4 heures : M. G. GODET.
Lecture cursive de Marc XI-XVI et d'Actes I-X, 1 heure : M. G. GODET.
Introduction générale au Nouveau Testament. Introduction particulière aux Ecrits johanniques et aux Epîtres de Paul, 2 à 3 h. : M. G. GODET.
Théologie historique et Théologie pratique. Histoire de l'Eglise, de la Réformation à nos jours, 3 heures : M. Aug. THIÉBAUD.
Liturgique, Homilétique et Catéchétique, 1 heure : M. Aug. THIÉBAUD.
Exercices homilétiques, 1 h. : M. Aug. THIÉBAUD.
Histoire de la prédication protestante, 1 heure : M. le pasteur BOREL-GIRARD.
Chant. 1 heure pendant l'hiver : M. Alex. DUPASQUIER, ancien pasteur.

COURS PRÉPARATOIRES

Histoire de la Philosophie moderne, 2 heures : M. G. GODET.
Langue hébraïque, 3 heures : M. AUBERT.

La **séance d'ouverture des cours** aura lieu le **mercredi 3 octobre,** à **2 heures et demie après midi.** Collégiale, 3. Pour renseignements, s'adresser à M. le past. BOREL-GIRARD, à La Chaux-de-Fonds, président de la Commission des études, ou à M. le prof. J. DE ROUGEMONT, à Neuchâtel, président du Conseil des professeurs. 7925

Ecole dentaire de Genève

Ouverture du semestre d'hiver le 25 octobre 1906.
Clôture le 22 mars 1907.

Clinique dentaire, maladie de la bouche, anatomie pathologique de la cavité buccale, **aurification, obturation, prothèse.** 7913

Programmes et renseignements au Département de l'Instruction publique.

LAUSANNE

PENSION REGINA BRISTOL

Rue Beau-Séjour 24

Pension depuis 6 fr. — Chambres 2 fr. 50 par jour.
7821 Ernest HEER, prop.

Bains d'Henniez

(Vallée de la Broye) Vaud.

Station climatérique et balnéaire. Altitude de 650 m.

Indiqués aux personnes souffrantes de **rhumatismes,** de **maladies des voies digestives** et **urinaires** ou de **neurasthénie.**

Prix pour un séjour de 3 semaines, 110 fr.

Bains, chambre, pension, lumière et service compris.

Par jour, sans les bains, **5 fr.**

S'adresser à la Direction à *Henniez.* 7771

VERMALA sur Sierre (Valais)

FOREST HOTEL

Ouvert toute l'année, dernier confort, situation abritée. Panorama unique. Excursions, sports divers. Préféré pour séjour d'automne. 7577

Société du Grand Hôtel Monney et Beau Séjour du Lac, Montreux

Le dividende pour l'exercice 1905-06, Fr. 30 par action, est payable dès le 31 août, à la Banque de Montreux, et à la Banque G. Montet, à Vevey, contre remise du coupon n° 2. 7918

Commerçants et industriels, etc.

En vue de la construction prochaine, place St-François et rue de Bourg, à Lausanne, de grands immeubles aménagés spécialement en vue d'exigences commerciales, l'architecte chargé de ces constructions reçoit les **inscriptions en vue de leur location.**

Les dits immeubles seront reliés par un passage vitré, bordés de magasins également à louer. **Ce passage mettra en communication la place St-François avec la rue de Bourg**

Sont à louer : locaux pour magasins (175 m. de longueur de devanture), locaux pour bureaux et appartements.

Grands locaux pour agences et bureaux, pl. St-François.

Maison de commerce à plusieurs étages, rue de Bourg.

S'adresser le matin chez M. **Georges EPITAUX,** architecte, **Lausanne.** 7932

The new Hotel on Gottschalkenberg

near Einsiedeln is completed. Central Heating and all modern comforts. English Manageres. Also Chaperon, English Gentlewomen for Ladies travelling alone. Unrivalled position for air & thorough rest. Unique Climate during Autumn & Winter. 7768

COQUELUCHE

Demandez à votre médecin de traiter cette maladie avec le **Dialysé Golaz,** de *Thymi et Pinguiculae.* Efficace et sans danger. Dans toutes les pharmacies, 3 fr. 50. 1855

Adresse-Office du canton de Vaud

Bureau d'assistance par le travail pour écrivains inoccupés

Envoi de catalogues, prospectus, prix courants, convocations pour sociétés, etc.

Recherches d'adresses spéciales pour tous les maîtres d'états.

Copies de manuscrits à la machine à écrire, travaux de reproduction à la machine à écrire et au mimeographe.

Mise à jour de comptabilités, extraits de notes. — Employés temporaires à l'heure et à la journée. Discrétion absolue. 13

Bureaux Place St-Laurent 4, au 2e

Ceintures

pour Dames

Choix immense dans les dernières nouveautés.

Rayon spécial à prix réduits.

Grande Papeterie

F. KAISER

PENSION

Dans une cure bien située de la Suisse orientale, on prendrait en pension une ou deux **jeunes filles** de 14-18 ans, qui pourraient fréquenter l'école secondaire de la localité, dont le semestre d'hiver commence le 20 octobre. Belles chambres, saines, avec vue magnifique, chambre de bains, lumière électrique, bonne cuisine bourgeoise, vie de famille. Si on le désire, leçons de piano, d'allemand, d'anglais et de latin dans la maison.

S'adresser sous chiffres H 5134 N, à HAASENSTEIN & VOGLER, *Neuchâtel.* 7924

Expédition soignée pour la montagne

Pêches extra
Melons
Poires
6877 **Abricots**
Raisin en caisse d'environ 5 kg., 4.50 fr.

Envoi contre remboursement en marchandise garantie. — *Magasin de primeurs, Salvador Farell,* St-Pierre 9.

Dépôt Christofle & Cie

MILIEUX DE TABLE

Coutellerie du Grand-Pont

(ancienne poste) 4984

Ed. STRIB, Lausanne

CHASSE

Grand choix de fusils

Fort escompte sur les fusils à chiens, percussion centrale.

Douilles, plomb, bourres et accessoires.

Cartouche à poudre sans fumée, depuis 12 fr. le cent.

G. MAYOR

Armurier

2, rue de la Louve, *Lausanne.*

Expédition par poste. 7672

Antiquités

A vendre un bahut ancien, forme coffre.

Ecrire sous chiffres E 25571 L, à *Haasenstein et Vogler, Lausanne.* 7909

On cherche une 7905

chambre et pension

de le centre de la ville dans une bonne famille pour un jeune homme. Hôtel Eden n° 2), *Lausanne.*

Rentrée des classes

Choix complet de tous les articles d'écoles.

Papeterie 7896

F. Kaiser

A remettre une très bonne

pension-famille

S'adr. sous *P.*, poste restante, Lausanne. 7814

Associé avec apport

50,000 fr., est demandé par commerçant disposant somme égale, pour reprendre une ancienne maison de commerce de la Suisse française.

Adresser les offres sous U 3540 X, à l'agence *Haasenstein et Vogler, à Genève.*

A vendre

superbe **buffet-crédence,** très ancien ; s'adresser poste restante *S. V. A. Montreux.*

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès gar. Prosp. gratis. **H. Frisch,** exp. compt. F 42 **Zurich**

A VENDRE

à la campagne jolie 7592

maison neuve

de rapport, avec jardin et verger. Versement exigé 4000 francs.

Ecrire sous chiffre X 25225 L, à Haasenstein et Vogler, *Lausanne.*

A VENDRE

deux petits bâtiments récemment construits. S'adresser M. FARINA, St Légier 4806

MONTREUX EAU ALCALINE

J. Kirschmann, Lausanne. Société des eaux alc. de Montreux

Caisses de 12, 25 et 50 bouteilles.
Gazeuses ou non gazeuses. 4091

AUX

Galeries Vaudoises

11, rue Haldimand, 11

Maison E. Marx

VENTE AU RABAIS

des articles d'été

Occasions en jaquettes, manteaux, jupes, costumes

VIN SANS ALCOOL
de Meilen

N'oubliez pas ces jus de fruits par cette grande chaleur, seulement buvez les bien frais. Les jus de raisins VAUD à 75 cent. la bouteille et Valais à 85 cent.

Dépôt général à **Lausanne** (gros et détail), **Louis Béchert.** Se trouvent aussi chez MM. **Manuel frères** et dans les **principales épiceries. Vevey,** Epicerie Berchier. **Montreux,** Jules Rumpf. **Nyon,** Emile Baatard, épicerie moderne. **Morges,** von Auw et Zahnd. **Rolle,** épicerie Herminjard. 7695

BOVRIL

fortifie celui qui manque d'appétit. Si les aliments ordinaires vous répugnent, essayez une tasse de Bovril. Il est fortifiant et nutritif. 6033

Moteurs Deutz

à gaz pauvre et à benzine

NOUVEAUX MODÈLES 1906

les plus avantageux comme construction et fonctionnement.

Prospectus, devis et renseignements à disposition.

Gasmotoren-Fabrik Deutz

Succursale à ZURICH.

---

100 CHEVAUX

de M. Giroud, à Martigny, à placer en hivernage, du 20 septembre au 10 juin prochain.

Faites-vous inscrire de suite chez *Louis Seligmann et neveu, à Echallens,* **où ils seront délivrés.** *7487*

Ingénieur ou architecte

trouverait position de premier ordre comme **directeur technique** dans une société par actions récemment fondée pour spécialité d'un bon rapport dans l'architecture. Postulants doivent engager un capital de 10 à 20,000 fr. en actions.

Offres détaillées sous chiffres W 6219 Y à *Haasenstein et Vogler, Berne.* 7724

Parcelles de terrains

depuis 450 m²

aux abords immédiats de la ville. Tramways. Eau. **Quartier tranquille.** Prix 20 fr. le m². S'adr. J. Gervaix, avenue d'Ouchy Closelet 17, *Lausanne.* 7363

A remettre à Genève

pour cause de maladie, *excellente pension* existant depuis 20 ans, affaire sérieuse et recommandable. S'adr. à **MM. Dufresne et Gerdil,** 62, rue du Stand, *Genève.* 7756

Commerçant capable

demandé par société par actions comme 7745

fondé de pouvoirs

Il faut qu'il puisse reprendre pour 10,000 20,000 fr. d'actions

Offres sous Y 501, à *Haasenstein et Vogler, Lausanne*

A vendre, à Montreux, *magnifique propriété,* à l'avenue du Kursaal, meilleure situation commerciale de Montreux. Ecrire sous H 5309 M, à *Haasenstein & Vogler, Montreux.* 7708

Boulangerie-pâtisserie

de tout 1er ordre est à remettre à Lausanne au centre de la ville ; commerce en pleine prospérité. S'adresser à E. Pilet, régisseur, Madeleine 3, Lausanne. 7571

VOITURE

à vendre, très jolie, très légère, presque neuve. Ecrire sous chiffre U 25223 L, à Haasenstein et Vogler, *Lausanne.*

VOITURIER

A remettre de suite dans une importante localité de la Suisse romande une **entreprise de voiturier** en pleine prospérité. Matériel bien entretenu. Conditions favorables. Adresser les offres étude de *Lambelet et Guinand,* avocats, Neuchâtel. 7822

VILLA

A louer de suite, à *Chailly* sur Lausanne, à trois minutes du tram, *villa neuve très soignée,* de 9 pièces, cuisine, chambre de bains, chambre à lessive, galetas, *chauffage central,* électricité, eau chaude au sous sol, rez-de-chaussée et premier. Belle vue, air excellent, jardin et grand verger.

S'adresser à M. Adrien Mercier, à Chailly ou à son bureau à la Porte St-Martin n° 1, *Lausanne.* 7639

On offre à louer pour le 15 novembre à **Château-d'Œx,** dans une situation unique

un chalet

neuf, tout en bois, se composant de 9 chambres, cuisine, bûcher, cave, chambre à lessive et galetas. S'adresser à M. Henri **Rosat,** entrepreneur, à **Château-d'Œx.**

OFFRES

DE PLACES

On demande cuisinière ou *jeune fille* désirant apprendre cuisine soignée. Ecrire sous Dc 14548 X, à HAASENSTEIN ET VOGLER, *Genève.* 7915

ON CHERCHE

dans une famille de Bâle, pour commencement septembre, comme

bonne supérieure

une demoiselle protestante sérieuse, très bien recommandée, active, intelligente et ayant bonne santé, pour 3 enfants de 2-5 ans. Bons gages. Préférence donnée à personne expérimentée ayant déjà rempli pareilles fonctions. 7930

Ecrire, envoyer copie des certificats, références, photographie, sous W 5006 Q, à *Haasenstein & Vogler, Bâle.*

ON CHERCHE

bonne d'enfants bien recommandée pour deux enfants de 5 et 7 ans. Offres sous Hc 5610 M, à *Haasenstein & Vogler,* Montreux. 7920

On demande, 7916

FEMME DE CHAMBRE

sachant très bien coudre et une *bonne d'enfants* pour 2 pet. filles, 5 et 3 ans. Ecrire sous Cc 14547 X, à *Haasenstein & Vogler,* Genève.

On demande pour le 1er octobre une 7929

JEUNE FILLE

très recommandable, ayant déjà un peu de service pour aider dans la maison et à la cuisine. Se présenter ou écrire chez Mme **Auberjonois, Beau-Cèdre. Jouxtens,** de préférence avant midi.

Vendeuse

On demande chez **Bonnard Frères** une première vendeuse pour le rayon de confection. 7897

On demande un

apprenti pâtissier

Terrassière 27, *Fontaine, Genève.* 7895

On demande pour un bon pensionnat, une demoiselle

allemande au pair

musicienne. 68, avenue de Rumine, *Lausanne.* 7906

Pensionnat de Lausanne cherche, pour le 1er septembre, une

INSTITUTRICE ANGLAISE

et une **Allemande au pair.**

Adresser offres écrites à *Haasenstein et Vogler, Lausanne,* sous V 13634 L 7779

On demande une **bonne cuisinière** pour la France. Bons gages. Ecrire avec références à Mme **Delbècque,** Palace Hôtel, **Caux-Montreux**

On demande, pour petit ménage,

bonne à tout faire

aimant les enfants. S'adresser directement à **Mme Eugène Maier,** *St-Louis,* Alsace, route de Bâle 7. 7885

EMPLOYÉ

sérieux et très bien recommandé, trouverait emploi pr fin septembre. Offres sous H 10,051 L, à HAASENSTEIN ET VOGLER, *Lausanne.* 7878

Représentant général

Pour la **vente exclusive** d'un important 7877

article de grande vente

on cherche, pour de suite, pour la Suisse française, **un bon représentant,** qui travaillerait aussi avec des courtiers Conditions : 500 fr. pour l'achat de l'article comptant. Fort bénéfice. *Maison O. H. Bindschädler, à Heiden* (Appenzel). 7877

Nous cherchons pour nos bureaux (graines en gros) un jeune homme comme

volontaire

Offres à **Osnabrucker Centralsaatstelle.** 7845

J. STAHN & FINKE, Osnabrück (Allemagne).

DEMANDES

DE PLACES

Dame russe

diplômée, désire trouver place comme *institutrice* ou *dame de compagnie* dans *famille russe.* Pourrait préparer pour le gymnase russe. S'adresser *Grand Hôtel Dolder, Zurich,* sous N J S 193. 7904

Jeune fille de la Suisse allemande, âgée de 24 ans, bonne tailleuse, cherche place pour le mois d'octobre, comme **première**

femme de chambre

dans très bonne famille, où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Offrs sous L 4314 LZ, à HAASENSTEIN & VOGLER, *Lucerne.* 7926

Un instituteur

parlant l'allemand et un peu le français, *cherche une place* quelconque pour 6 à 7 semaines. Offres sous chiffres Ac 6367 Y, à *Haasenstein et Vogler, Berne.* 7922

Jeune demoiselle

allemande, musicienne, cherche engagement de suite pr tenir compagnie à une jeune fille. S'adresser sous K 8164 L, à *Haasenstein & Vogler, Lausanne.* 7903

Excellent chef de cuisine finissant saison 1er sept.

demande engagement

Extra ou saison Recommandé par maîtres actuels. Certificats 1er ordre. Adr. offres sous chiffre Ac 14546 X, à HAASENSTEIN & VOGLER, Genève. 7917

DEMANDES

DE PLACES

Bonne cuisinière

demande place pour l'hiver dans pension ou maison bourgeoise. S'adr. **M. Burky,** épicerie, rue des Deux-Marchés 32, Vevey. 7919

Jeune fille cherche, pour tout de suite, place comme

femme de chambre

dans grand hôtel, de préférence à Lausanne. Certificats à disposition. Adresser offres sous M 8165 L, à *Haasenstein & Vogler, Lausanne.* 7910

UNE FILLE

aimable, de 18 ans, parlant allemand et français, cherche place dans bonne maison privée pour aider au ménage. Entrée à volonté. S'adresser à Mme **Mäder,** négociante, **à Cordast** près Fribourg.

INSTITUTRICE

Institutrice allemande, d'origine suisse française, diplômée, connaissant parfaitement le français, l'anglais, l'italien, bonne musicienne, désire engagement comme institutrice ou dame de compagnie dans famille distinguée. Excellentes références. Offres sous chiffre Hc 5495 M, à Haasenstein et Vogler, *Montreux.* 7797

Jeune meunier

22 ans, Autrichien, act. dans moulin d'installation moderne cherche place, de préférence en Suisse française. Offres s chiffres Uc 4623 Z, à Haasenstein et Vogler. *Zurich.* 7896

Maîtresse de dessin

diplômée

donnant aussi des leçons de *peinture, histoire d'art, allemand et littérature,* cherche place, évent. au pair. Offres sous L 580 M, à *Haasenstein & Vogler, A. G., Mannheim.*

JEUNE FILLE

parlant allemand et français cherche place dans petit hôtel pour faire le service. Entrée mi-septembre. Bons certificats à disposition S'adr sous G 8153 L, à *Haasenstein et Vogler, Lausanne*

Une Suissesse

23 ans, connaissant bien la couture, cherche place pour fin septembre, comme femme de chambre ou bonne supérieure, dans famille étrangère (voyagerait). Bonnes références. Offres sous chiffre W 6359 Y, à *Haasenstein & Vogler, Lausanne.* 7895

VOYAGEUR

connaissant à fond la Suisse romande, *cherche place* dans maison sérieuse, excellentes références à disposition. S'adr s C 3577 X, à l'agence *Haasenstein et Vogler, à Genève*

"Kindergärtnerin gesuch ins Ausland die correct deutsch u. französisch spricht für zwei Knaben von 3 und 5 Jahren. Bewerberin muss gesund, erfahren, tüchtig u durchaus zuverlässig sein.

Offerten in deutscher u. französischer Sprache mit Angabe von Alter, frühere Bethätigung, sowie Gehaltsanspruch, wenn möglich auch Photographie sind zu richten unter chiffre L 2345 L, à *Haasenstein & Vogler Lausanne.*

Institutrice diplômée

cherche occupation pour semaines, **au pair.** Aiderait aussi dans le ménage. Adr offr. sous « Vacances », poste restante, *Lausanne.* 7715

JEUNE DAME

avec capitaux, cherche à reprendre fonds de commerce article mercerie ou Bazar Offres sous chiffres Lc 5271 Q à *Haasenstein et Vogler, Bâle*

A. PETER

médecin-dentiste

absent

Monsieur Alfred de Peyer, Mademoiselle Hilda de Peyer, Monsieur le Dr A. de Peyer, Madame et Monsieur Landriset-de Peyer, Monsieur Walther de Peyer, à Bex, Monsieur Ferdinand de Peyer et sa famille, à Londres, Mademoiselle Anna de Peyer, Monsieur et Madame Max de Peyer et leur fils, à Stuttgart, Madame et Monsieur Kupferschmid-Rosselet, à Zug, Madame et Monsieur de Quincenet, à Nice, Madame Béchet-Fayod, à San Remo, Madame Alexis Fayod, à Nervi, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Madame

Alfred de Peyer

née ROSSELET

leur chère épouse, mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine, que Dieu a retirée subitement à Lui, le jeudi 30 août 1906

L'ensevelissement aura lieu à Bex, samedi 1er septembre à 2 h. 1/2.

Culte à 2 h.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Mme Vve Edouard Dutoit et ses enfants, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la perte irréparable qu'ils viennent de faire, remercient sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, ont sympathisé avec eux

Ils adressent des remerciements tout spéciaux aux nombreuses sociétés qui ont pris part à leur deuil.

Yvonand, 30 août 1906

Madame Charles **Cordey-Gindroz,** sa famille et Madame Raccaud-Gindroz expriment leur reconnaissance à tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie dans leur grand deuil.